

VERDI

Evaluation environnementale

Pièce 1 : Etat Initial de l'Environnement (EIE)





SOMMAIRE

Pièce 1 : Etat Initial de l'Environnement (EIE)	1
1 Préambule	3
2 Les caractéristiques physiques du territoire	5
2.1 Présentation de Baillet-en-France	6
2.2 La topographie	7
2.3 La géologie	8
2.4 L'eau sur le territoire	11
3 L'environnement naturel	17
3.1 Les zonages réglementaires	18
3.2 Les zonages d'inventaires	22
3.3 Les bases de données biodiversité	28
4 Composition du territoire	30
4.1 Mode d'occupation des sols	31
4.2 La consommation d'espaces	33
4.3 Les unités paysagères	34
5 Climat, air, énergie et réseaux	36
5.1 Le climat	37
5.2 Qualité de l'air	39
5.3 Energie	45
5.4 Les réseaux	48
6 Les risques et nuisances	49
6.1 Les risques naturels	50
6.2 les risques technologiques	56
6.3 Les nuisances sonores	59
Synthèse des enjeux	61





1

PREAMBULE

L'état initial de l'environnement est une analyse synthétique de la situation environnementale sur un territoire donné. Il vise à identifier les principaux enjeux environnementaux sur la base d'une description thématique des grands domaines de l'environnement.

L'état initial de l'environnement est l'élément de base de l'évaluation environnementale et caractérise l'état actuel de l'environnement et potentiellement son évolution.



2

LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

2.1 PRESENTATION DE BAILLET-EN-FRANCE

Baillet-en-France est une commune située à environ 20 kilomètres au nord de Paris. Elle fait partie du département du Val d'Oise et plus particulièrement de la Communauté de Commune Carnelle Pays-de-France.

Baillet-en-France est limitrophe de cinq communes : Attainville, Bouffemont, Chauvry, Moisselles et Montsoul.

La commune de 8,05 km² comprend environ 1900 habitants et présente une densité environnant les 240 habitants/km².

2.2 LA TOPOGRAPHIE

Le territoire baillotais se caractérise par un relief relativement prononcé. La commune est située entre les buttes de la forêt de l'Isle-Adam au nord et la forêt de Montmorency au sud.

Celle-ci offre donc un paysage de plaine avec des extrémités nord et sud à l'altitude importante. En effet, l'altitude varie entre un minimum de 85m le long du ruisseau des longs prés et un maximum de 150m au niveau du Paris international golf club. Les altitudes au niveau du tissu urbain central sont de 105-110 mètres.



Carte topographique de Baillet-en-France, Topographic

La commune ne présente pas d'enjeu particulier en ce qui concerne la topographie.

2.3 LA GEOLOGIE

Cette partie a été rédigée d'après la carte géologique au 1/50 000ème de L'Isle-Adam, réalisée par le BRGM.

Le territoire de la feuille L'Isle-Adam appartient essentiellement au Parisien, ou « Plaine de France », limité au nord par le Valois et passant à l'est à la Goële.

On retrouve les couches suivantes sur Baillet-en-France :

C – Colluvions polygéniques des versants.

Les colluvions peuvent être dues au ruissellement, à la solifluxion, voire aux éboulements.

Elles sont étendues et épaisses, principalement autour des buttes-témoins, sur les pentes où le gypse ludien a subi des phénomènes de dissolution. Leur épaisseur est variable de 5 à 15 mètres, mais atteint parfois plus de 20 mètres.

LP – Limons des plateaux.

Les limons sont très développés dans la partie sud-est de la feuille et surtout très épais. Ils se sont accumulés notamment dans la dépression qui sépare la butte de Montmorency de celle de L'Isle-Adam-Montsault (11.90 mètres aux environs de Baillet-en-France).

Ils sont de couleur ocre, brun roux, rougeâtre, le plus souvent argileux, sableux lorsqu'ils surmontent les sables bartoniens, et renferment des fragments de meulière, de grès ou de calcaire selon le substratum.

E6a – Auversien, Sables d'Auvers, Sables de Beauchamp

L'Auversien regroupe deux formations : les Sables d'Auvers et les Sables de Beauchamp, sur une épaisseur oscillante entre 15 et 20 mètres.

Les Sables d'Auvers sont des sables blancs, un peu jaunâtres, à stratification oblique ou entrecroisée. Plus grossiers vers la base, ils renferment de nombreux petits galets de silex de la craie ou de calcaire lutétien.

Les Sables de Beauchamp sont épais de 8 à 15 mètres. Ce sont des sables plus fins, blancs à gris, relativement bien classés.

E6b – Marinésien. Sables d'Ezanville, Calcaire de Ducy, Sables de Mortefontaine, Calcaire de Saint-Ouen, Sables de Monceau, Calcaire de Noisy-le-Sec, 4^{ème} Masse du gypse.

Les Sables d'Ezanville ont une épaisseur comprise entre 0.50 et 2.70 mètres. Ce sont des sables plus ou moins marneux, verdâtres, renfermant une faune à tendance lagunaire.

Ces sables sont surmontés par le Calcaire de Ducy, peu épais, 0.30 à 1.45 mètres. C'est un marno-calcaire blanc crème, pouvant présenter en son milieu un lit de sable blanc. Ces deux premiers niveaux sont discontinus.

Les Sables de Mortefontaine sont peu épais (0.20 à 0.60 mètres). Ce sont des sables fins blancs à jaunâtres. La base peut être calcaire, légèrement marneuse, riche en fossiles.

La Calcaire de Saint-Ouen a une épaisseur variable de 5 à 15 mètres, qui augmente vers le sud de la couche. Le calcaire est souvent compact, sublithographique, blanc crème.

Les Sables de Monceau sont épais de 1 à 5 mètres, ce sont des sables fins, verdâtres, plus ou moins argileux, pouvant renfermer quelques fossiles.

E7a – Ludien inférieur. Marnes à *Pholadomya ludenis*.

Le niveau des « Marnes à Pholadomies » est constant, avec une épaisseur variant de 1 à 3.50 mètres. Ce sont des marnes jaunâtres pouvant renfermer des rognons gypseux.

E7c - Marnes de Pantin, Marnes d'Argenteuil.

Les marnes d'Argenteuil sont jaunâtres à la base puis gris-bleu, épaisses de 9 mètres à 12 mètres.

Les marnes de Pantin sont épaisses de 5 à 7 mètres, elles sont plus ou moins compactes

G1a – Stampien inférieur (Sannoisien). Glaïses à cyrènes, marnes vertes.

Les Glaïses à cyrènes sont finement feuilletées, brunâtres, épaisses de 1 à 1.60 mètres et peuvent renfermer un peu de gypse saccharoïde.

Au-dessus se placent les Marnes vertes, épaisses de 3 à 6 mètres.

G1b – Stampien inférieur (Sannoisien). Caillasses d'Orgemont, Calcaire de Sannois.

L'argile verte est recouverte par la Caillasse d'Orgemont, dont l'épaisseur ne dépasse pas les 2 mètres.

C'est le Calcaire de Sannois, épais de 3 à 4 mètres, qui surmonte cette couche.

G2a – Stampien inférieur. Marnes à huîtres.

Les marnes à huîtres ont une épaisseur variable entre 2 et 8 mètres. Elles comportent à la base les Marnes à huîtres inférieures, alternances de marnes grisâtres, de calcaire gréseux, de calcaire graveleux, présentant à leur partie supérieure un niveau peu épais (de 0.05 à 0.10 mètres).

Cette plaquette à hydrobies sépare les marnes inférieures des marnes à huîtres supérieures, alternance de bancs marneux grisâtres et de calcaire graveleux.

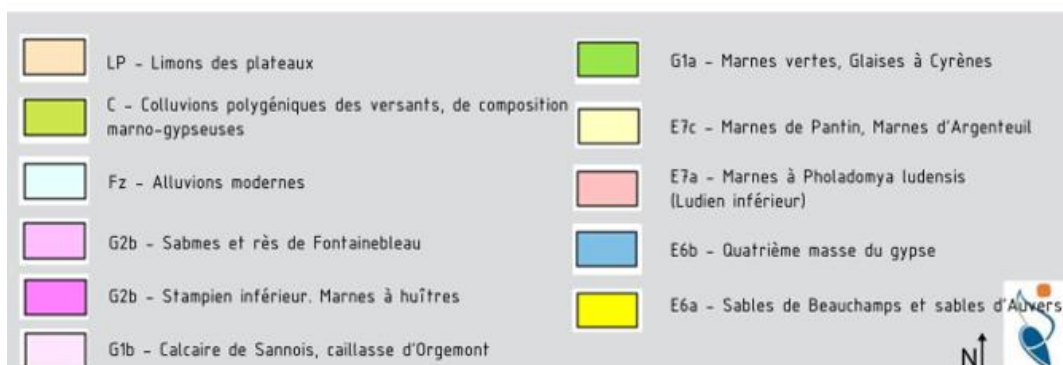
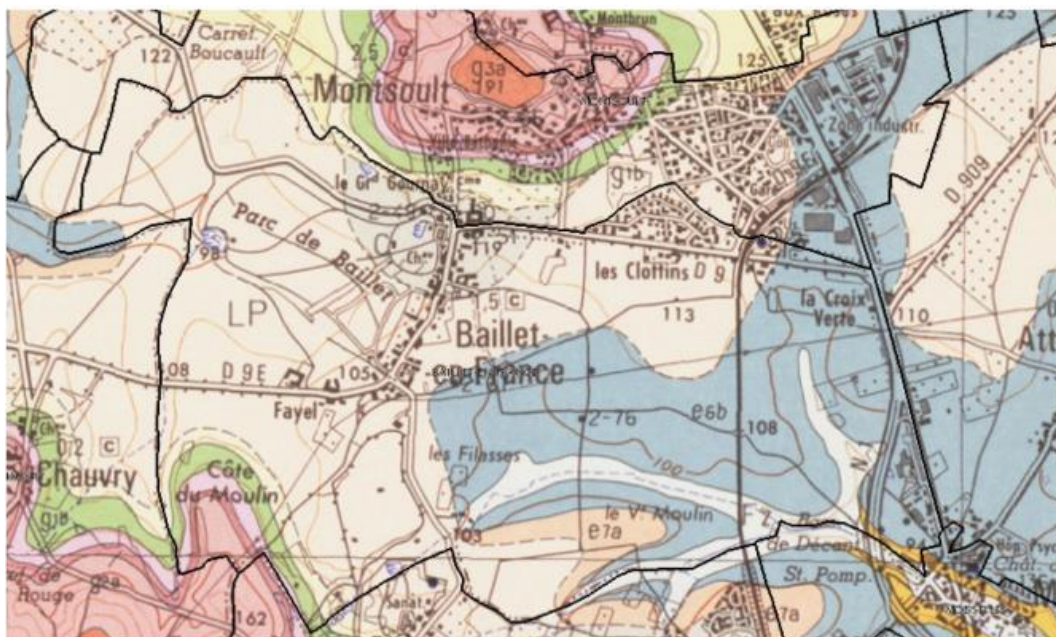
G2b – Stampien supérieur. Sables et grès de Fontainebleau.

Ils forment l'essentiel des buttes-témoins qui jalonnent la feuille. Leur épaisseur passe de 50 à 35 mètres au nord. Ils sont blancs, mais très souvent colorés en jaune, ocre ou rouge par les oxydes de fer. Ils peuvent présenter des niveaux grésifiés souvent discontinus.

Fz - Alluvions modernes

Les alluvions modernes sont bien développées dans la vallée de l'Oise et ses affluents. Elles sont composées de limons argileux, d'argiles sableuses, de sables fins. Elles peuvent présenter des niveaux de tourbe.

§



Carte géologique de Baillet-en-France, Verdi

La commune ne présente pas d'enjeu particulier en ce qui concerne la géologie. La composition géologique sert surtout à appréhender les risques naturels, ainsi que la potentielle présence de zones humides.

2.4 L'EAU SUR LE TERRITOIRE

2.4.1 LE DOCUMENT CADRE SUR L'EAU

La commune de Baillet-en-France est concernée par un Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) qui s'impose au document d'urbanisme local.

Le SDAGE du « Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands » (anciennement SDAGE Seine-Normandie), a été approuvé le 6 avril 2022. Articulé autour de 5 orientations fondamentales qui répondent aux grands enjeux issus de la consultation du public et des assemblées réalisées en 2018-2019. Le SDAGE actuellement en vigueur s'applique sur la période 2022-2027.

Les enjeux :

- Réduire les pollutions et préserver la santé
- Faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau
- Anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses
- Concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers
- Renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin

Les orientations fondamentales :

- **OF1** : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
- **OF2** : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- **OF3** : Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles
- **OF4** : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face aux changements climatiques
- **OF5** : Protéger et restaurer la mer et le littoral

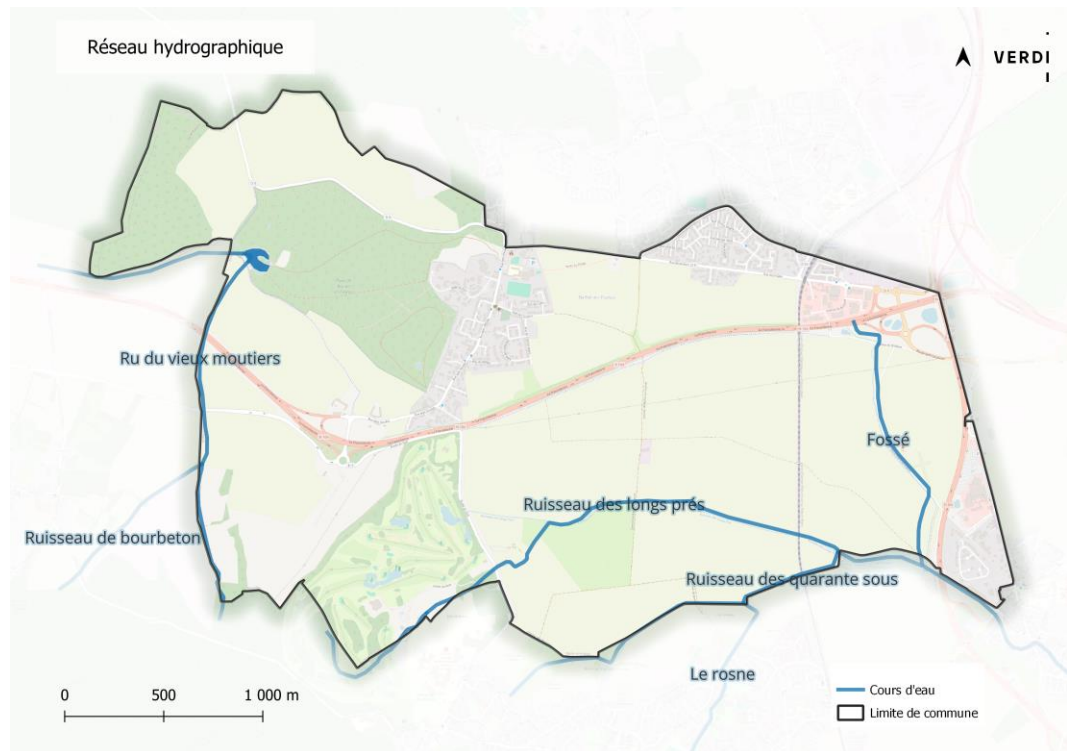
2.4.2 LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune est traversée par six cours d'eau référencés de classe 4, 5 et 6.

La classe 4 correspond à un cours d'eau de plus de 10 à 25 km, la classe 5 à un cours d'eau allant de 5 à 10 km et la classe 6 pour un cours d'eau inférieur à 5km

Classe	Nom	Longueur
4	Le Rosne	0.605 km
5	Ru du Vieux Moutiers	1.241 km
6	Fossé 02 de la Commune de Baillet-en-France	1.397 km
6	Ruisseau de Bourbeton	0.012 km
6	Ruisseau des Longs Pres	2.53 km
6	Ruisseau des Quarante sous	0.481 km

Cours d'eau, SIGES Normandie BD CarTHAgE® (Base de Données sur la CARtographie THématique des AGences de l'Eau et du Ministère chargé de l'environnement)



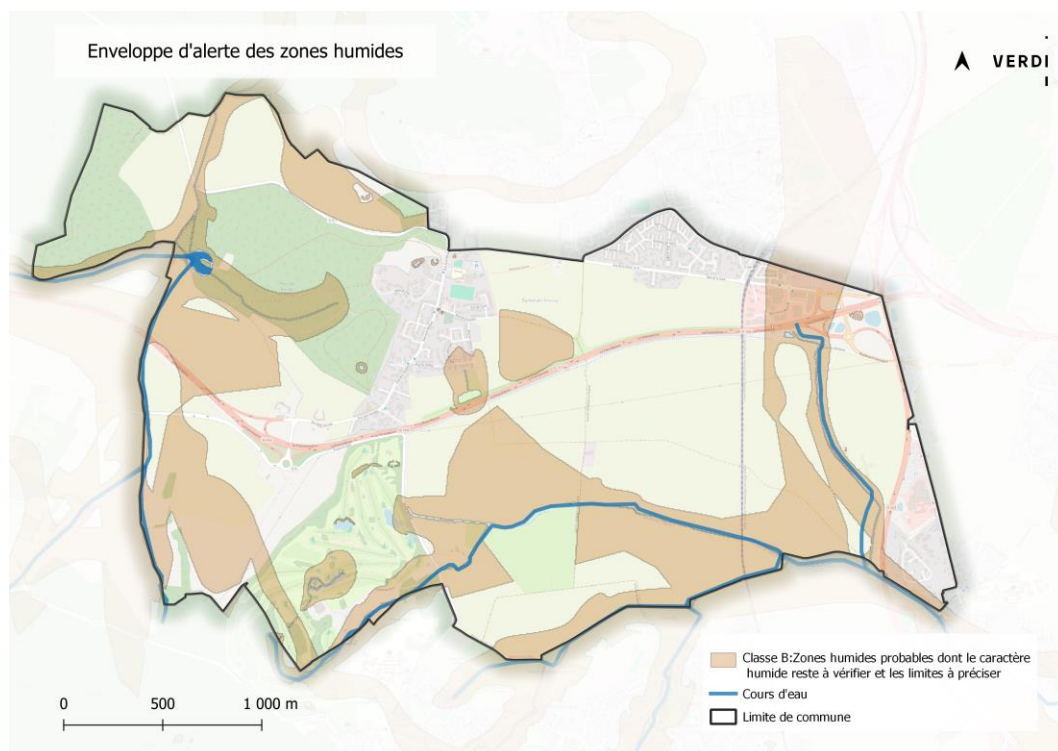
■ Réseau hydrographique, Verdi, 2023

La préservation de ces cours d'eau, en tant que réservoirs de biodiversité et sources de services écosystémiques, représente un enjeu important pour la commune. Il est à noter qu'aucun cours d'eau ne traverse le tissu urbain.

2.4.3 ENVELOPPE D'ALERTE DES ZONES HUMIDES DE LA DIRECTION REGIONALE ET INTER-DEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS (DRIEAT)

Les enveloppes d'alerte sont déclinées en 4 classes :

Classe 2010	Classe 2021	Type d'information
1 et 2	A	Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : • Zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) • Zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté
3	B	Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.
4	C	Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.
5	D	Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides



Enveloppe d'alerte des zones humides, Verdi, 2023

Les abords des six cours d'eau sont classés comme ayant des zones humides **probables** aux abords de leurs rives. Cette zone humide s'étend ou non selon les dispositions topographiques des sites.

Il est à noter que les zones humides probables sont majoritairement situées en dehors de l'enveloppe urbaine de Baillet-en-France.

Les zones humides sont de véritables berceaux de diversité biologique. La faune et la flore environnante en est dépendante. Elles permettent aussi d'assurer la filtration des eaux et permettent ainsi de réduire la pollution des eaux ou encore les effets des crues.

Il est possible d'identifier une zone humide avec un critère pédologique (traces de réduction ou d'oxydation présentes dans le sol), ou avec un critère botanique (espèces végétales caractéristiques des zones humides présentes sur le sol).

Les zones humides font l'objet de réglementation visant à les protéger car elles font partie des écosystèmes les plus menacés du monde. Un des enjeux du PLU sera donc de s'assurer de leur préservation.

2.4.4 MASSES D'EAU SOUTERRAINES

La commune de Baillet-en-France se situe au droit de deux masses d'eau souterraines.

Code national	Nom	Niveau	Type	Ecoulement
HG104	Eocène du Valois	1	Dominante sédimentaire non alluviale	Entièrement libre
HG218	Albien-néocomien captif	2	Dominante sédimentaire non alluviale	Entièrement captif

Les masses d'eau souterraines, BRGM

Préserver la qualité et la quantité de ces masses d'eau souterraines est un enjeu pour la commune.



3

L'ENVIRONNEMENT NATUREL

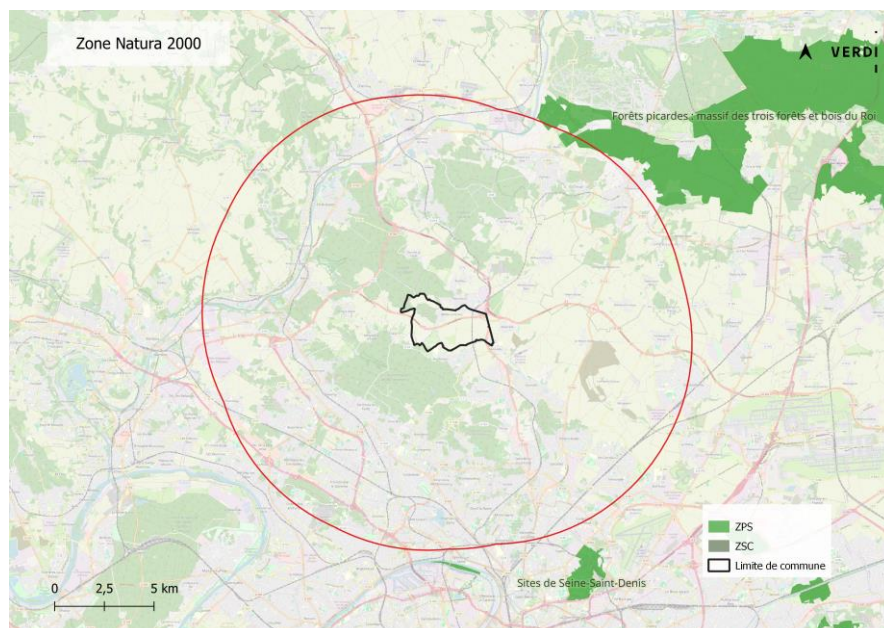
3.1 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

3.1.1 LES SITES NATURA 2000

Le réseau des sites Natura 2000 est un outil fondamental de la politique européenne de la préservation de la biodiversité. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore :

- La **directive « Oiseaux »**, qui désigne des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- La **directive « Habitats »**, qui désigne des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

La commune n'est pas située sur un site Natura 2000. Cependant, elle est située à proximité de sites Natura 2000. Effectivement, un site Natura 2000 est identifié dans un rayon de 10 kilomètres à la ronde. Il s'agit de la ZPS des forêts picardes composées du massif des trois forêts et du bois du roi.



Zone Natura 2000, Verdi, 2023

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Ha-latte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et péristreux sur substrats variés, majoritairement sableux. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin parisien (Formulaire Standard de Données, Inventaire National du Patrimoine Naturel)

Code	Nature	Superficie (ha) (%de couverture)
N06	Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	1%
N07	Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	1%
N08	Landes, broussailles, recrus ; maquis et garrigues, phrygana	2%
N10	Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	1%
N16	Forêts caducifoliées	70%
N17	Forêts de résineux	25%

Les principaux habitats du site Natura 2000, INPN

L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant. Il faut toutefois veiller aux drainages inopportuns des microzones hydromorphes (notamment au niveau des sources et suintements perchés). Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier, ...) avec fragmentations et coupures de corridor par l'urbanisation linéaire périphérique... Le maintien des mosaïques d'habitats intersiticiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion. (FSD, INPN)

3.1.2 LES SITES INSCRITS ET CLASSES

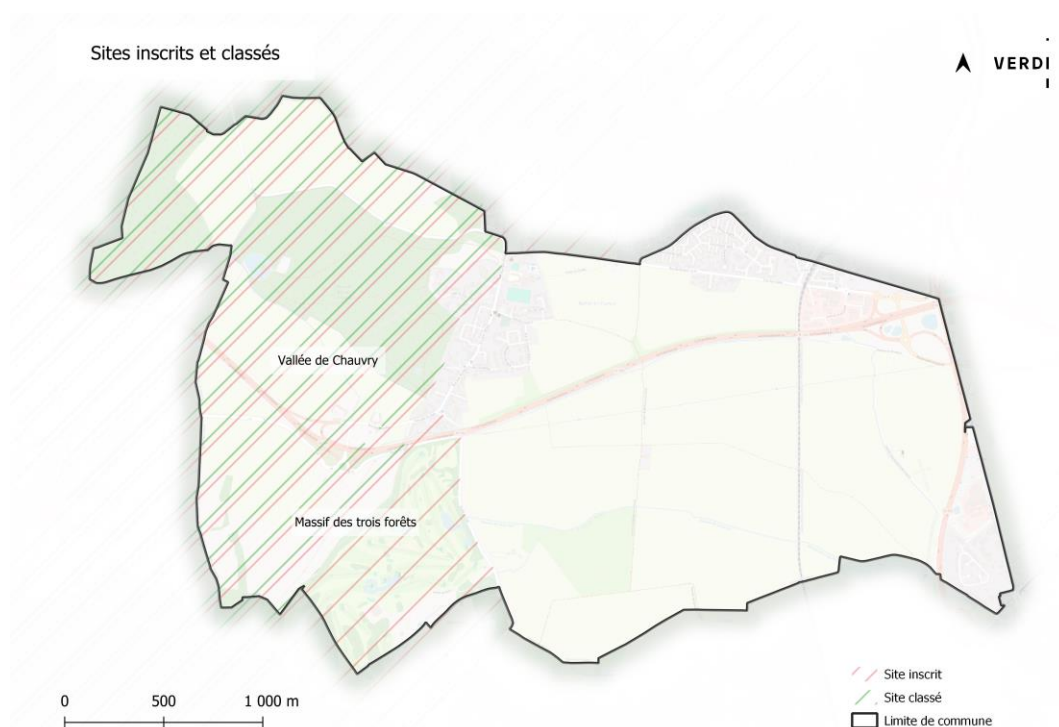
Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des es-

paces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

On retrouve, sur la commune de Baillet-en-France :

- Le **site inscrit** de l'ensemble du massif des trois forêts de Carnelle, L'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords
- Le **site classé** de la Vallée de Chauvry



Sites inscrits et classés, Verdi, 2023

L'ensemble du Massif des trois forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords sont identifiés comme **sites inscrits**, par arrêté en date du 10 mai 1976. Ils composent un vaste site, composé de trois massifs forestiers séparés par les deux vallées de Chauvry et Presles. L'inscription a été motivée par la volonté de conserver le caractère naturel du massif, potentiellement menacé par l'urbanisation et l'implantation de zones pavillonnaires proches.

Les forêts sont très variées : celle de Montmorency avec des clairières à moitié urbanisées (plateau d'Andilly), un sous-sol creusé pour le gypse et son château de la Chasse, petit joyau des XIV et XVII siècles. La forêt de L'Isle-Adam, plus en futaie, sert d'écrin à la petite ville du même nom ; la forêt de Carnelle à la topographie plus mouvementée avec ses monuments préhistoriques de la Roche Turquoise, de la Pierre Plate, etc.

La vallée de Chauvry est identifiée comme **site classé**, par arrêté en date du 7 octobre 1994. Le périmètre du site classé s'étend sur 3 051 hectares. Le classement a été motivé par la volonté de conserver le caractère rural typique de l'Île-de-France et la grande qualité paysagère sur ce secteur.

Encadrée de deux massifs boisés, L'Isle-Adam au nord et Montmorency au sud, faisant face à la vallée de l'Oise à l'ouest, et à la Plaine de France à l'est, la vallée de Chauvry ondule doucement, bordée de villages assez bien groupés devant les li-
sières. L'abbaye du Val, le château de Stors, les abords de Frépillon complètent ce paysage rural remarquablement préservé sans doute grâce à l'absence de ligne de chemin de fer et plus récemment, grâce à la vigilance de tous ses habitants. L'équilibre entre les végétaux, les cultures et les actions humaines était assez rare en Île-de-France pour que le classement ait été obtenu malgré les projets d'autoroute Cergy-Roissy et la sortie de carrière souterraine de gypse dans les champs à Baillet-en-France.

Ces sites devront être préservés et valorisés.

3.2 LES ZONAGES D'INVENTAIRES

3.2.1 LES ZNIEFF

Dans le but de les identifier pour mieux les protéger, le ministère de l'environnement a recensé, sur l'ensemble du territoire national, les zones naturelles présentant le plus d'intérêt, et les a regroupées sous le terme de Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF). L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique. Toutefois, il y souligne un enjeu écologique important et signale la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels et/ou patrimoniaux. Ces zones doivent donc être prises en compte dans les documents d'urbanisme, dont le PLU.

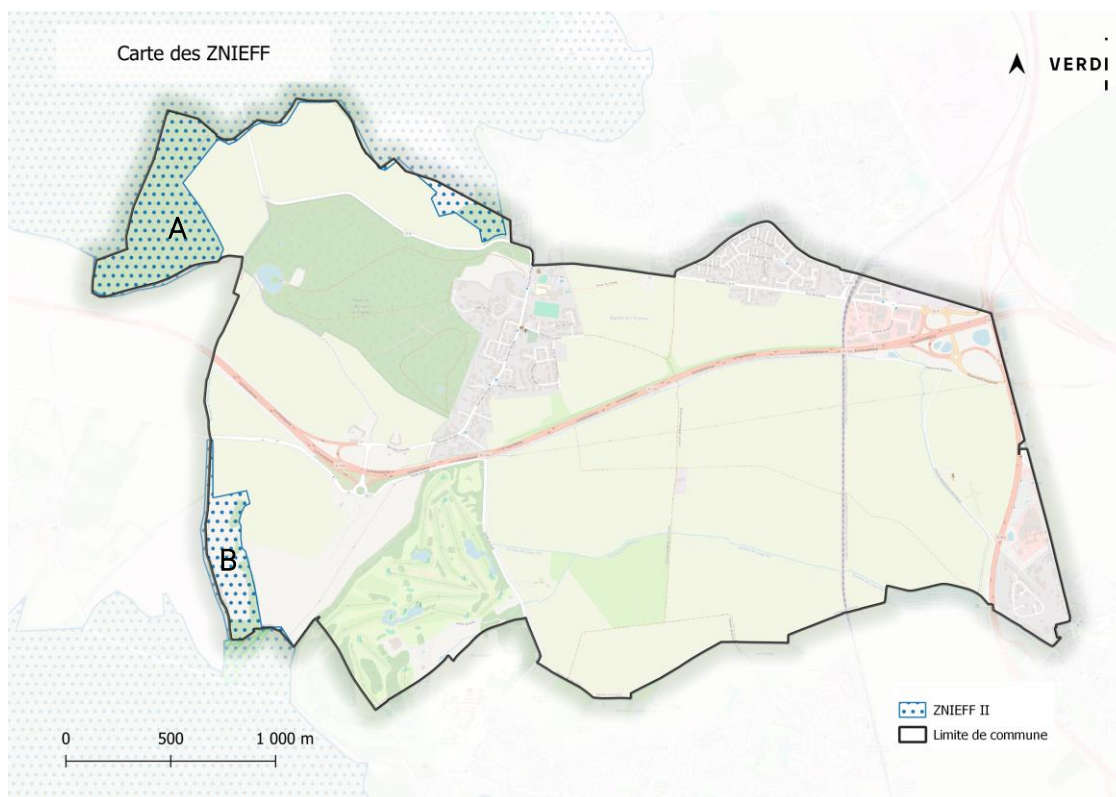
L'inventaire des **ZNIEFF** vise à :

- ▶ L'identification et la description des secteurs d'intérêt écologique ;
- ▶ Créer un socle de connaissances ;
- ▶ Être un outil d'aide à la décision.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- ▶ **Type I** : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- ▶ **Type II** : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours

On retrouve deux ZNIEFF de type II sur la commune : la forêt de l'Isle-Adam (A) et la forêt de Montmorency (B)



Carte des ZNIEFF, Verdi, 2023

A : La ZNIEFF de type 2 : forêt de L'Isle-Adam (n°110001777)

D'une superficie de 2 107 hectares, la zone regroupe l'ensemble du massif domanial et les secteurs naturels situés en bordure.

On y retrouve sur la ZNIEFF les habitats suivants :

Habitat	Surface (en %)
Chênaies-charmaies	50 %
Chênaies-acidiphile	20 %
Plantation de conifères	5 %
Parcs urbains et grands jardins	5 %
Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	2 %
Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais	2 %
Autres habitats	16 %

B : La ZNIEFF de type 2 : forêt de Montmorency (n°110001771)

La zone reprend l'ensemble du massif. Les limites sont justifiées par la présence de plusieurs habitats remarquables (bois tourbeux) pour lesquels la préservation de leurs bassins versants est indispensable et d'une population d'au moins 2 insectes

déterminants. Les voies de communications avec le massif de L'Isle-Adam utilisées par des grands mammifères non déterminants ont été exclues.

Le massif de Montmorency a perdu une partie très importante de son patrimoine biologique en raison de l'urbanisation de ses lisières et de sa transformation progressive en parc urbain. Quelques stations d'intérêt floristique subsistent, en particulier dans les fonds tourbeux où l'on trouve encore 4 espèces de fougères remarquables : le Lycopode en massue, protégé et dont la dernière station francilienne connue subsiste à Montmorency, l'Osmonde royale également protégée, l'Ophioglosse commune et le Blechnum en épis. 3 autres espèces végétales protégées subsistent en situation précaire. Sur les marges du massif, on trouve quelques milieux naturels relictuels d'intérêt. Le site possède également un intérêt entomologique non négligeable, en particulier pour les coléoptères et abrite encore d'importantes populations de salamandre et de Vipère péliade

Les milieux déterminants sont les suivants : Cours des rivières, ourlets forestiers thermophiles, prairies de fauche de laine, bois marécageux à aulne, saule et piment royal, tourbières acidiphiles bombées.

Le PLU doit assurer la préservation de ces ZNIEFF.

3.2.2 LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

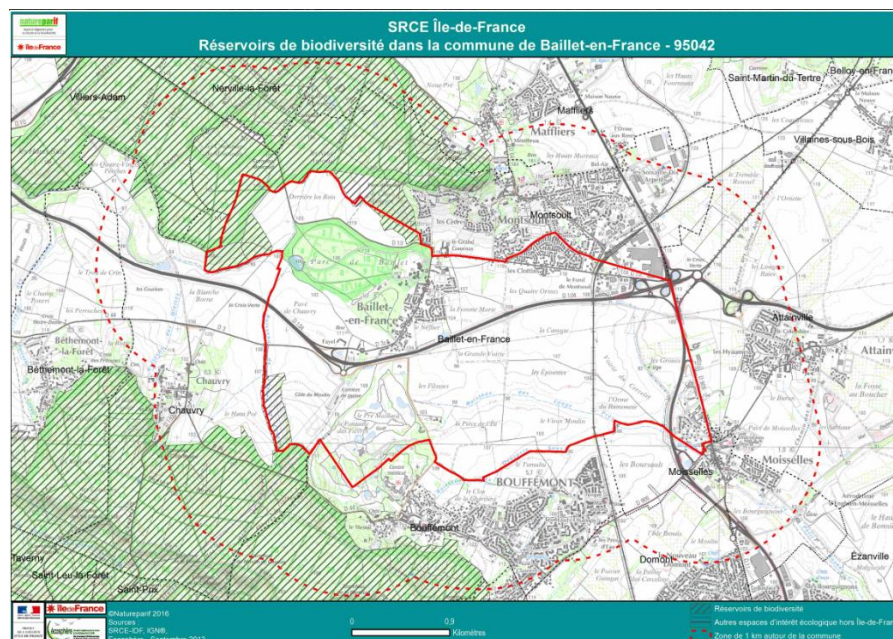
Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Ils offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos...) y sont réunies (présence de populations viables) (Source : Géoportail)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document de planification régional dédié à la création d'une trame verte et bleue qui vise à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques.

Conformément à l'article L. 371-3 du code de l'environnement, le SRCE comprend un résumé non technique qui a pour objet de présenter de manière synthétique l'objet du schéma, les grandes étapes de son élaboration, les enjeux du territoire régional en termes de continuités écologique, les principaux choix ayant conduit à la détermination de la trame verte et bleue régionale et une carte de synthèse régionale schématisant des éléments de la trame verte et bleue (Source : DRIEE Île-de-France).

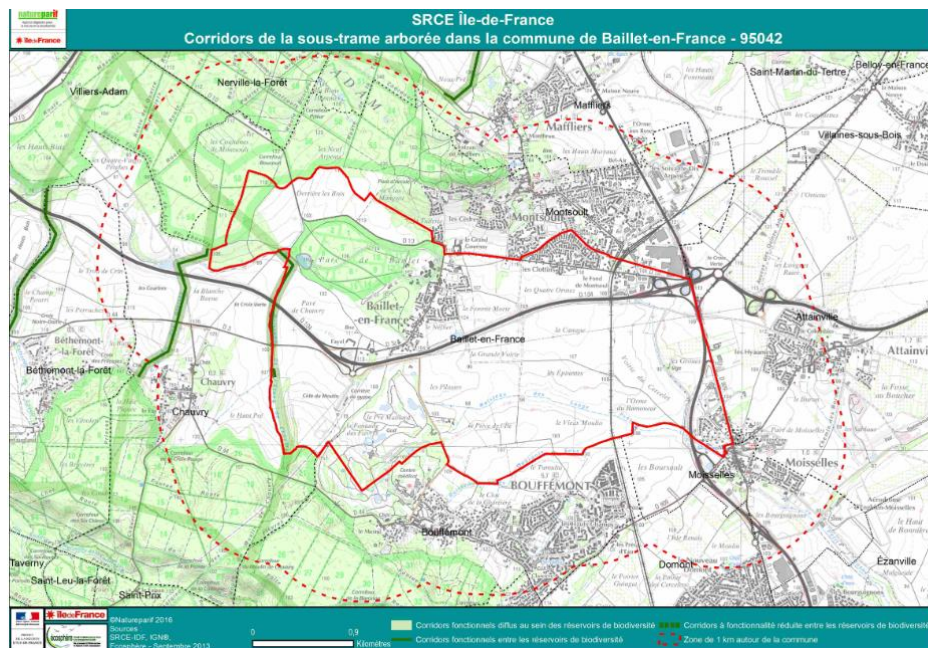
Le SRCE identifie, sur la commune, différentes composantes de la trame verte et bleue :

- **45.5ha de réservoirs de biodiversité** (soit 5.7% du territoire communal). Ils correspondent à des milieux naturels ou semi-naturels, c'est-à-dire largement influencés par les activités humaines, dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos, ...) y sont réunies (présence de populations viables). Ceux-ci sont identifiés sur les limites nord-ouest et ouest de la commune ;



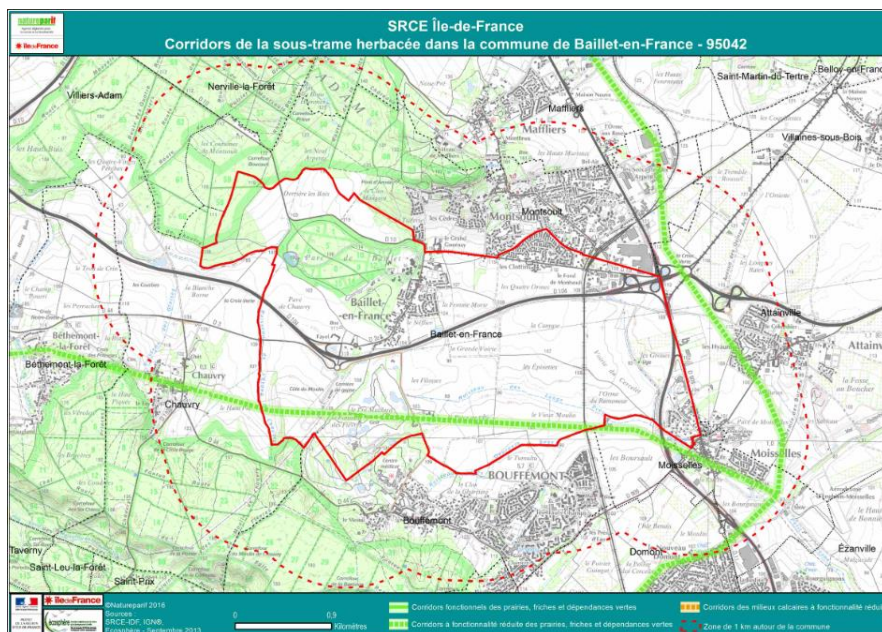
Réservoirs de biodiversité à Baillet-en-France, SRCE, 2016

- **des corridors de la sous-trame arborée fonctionnels diffus au sein et entre les réservoirs de biodiversité**, qui peuvent être empruntés par l'ensemble des espèces ou guildes d'espèces de la sous-trame concernée. Ils s'étendent sur 1.4km et 0.9km du territoire communal. Ils concernent toutes sortes d'espèces ayant des modalités de déplacement différentes (terrestres ou aériennes) et des exigences plutôt élevées en matière de qualité des habitats. Ceux-ci sont identifiés en limite ouest de la commune ;



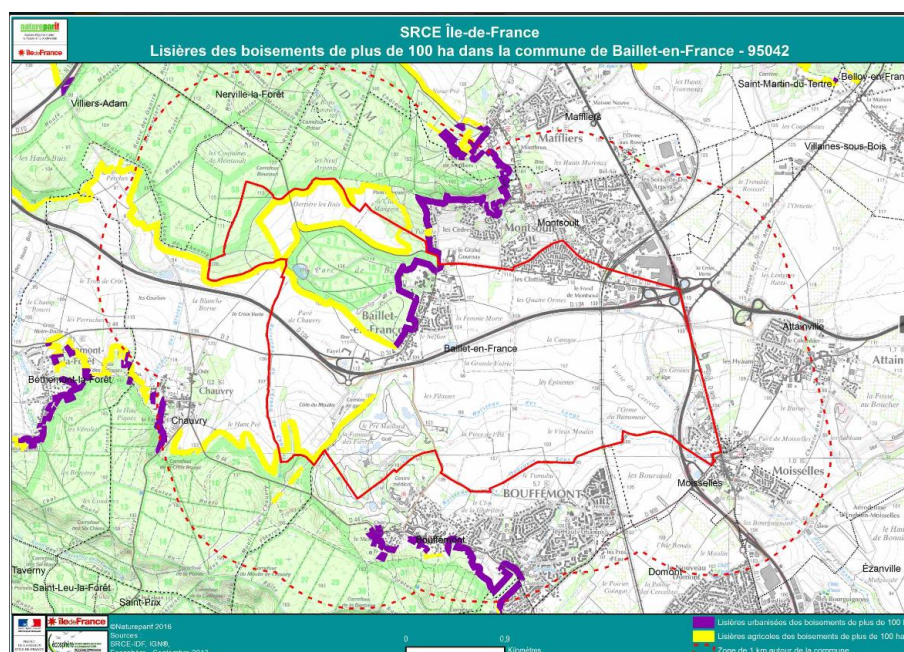
Corridors de la sous-trame arborée à Baillet-en-France, SRCE, 2016

- des corridors de la sous-trame herbacée avec des corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes qui s'étendent sur environ 3km. Les corridors à fonctionnalité réduite ne peuvent être empruntés que par une partie des espèces ou guildes d'espèces généralement par les espèces les moins exigeantes ou à dispersion aérienne. Ceux-ci traversent la partie sud de la commune ;



Corridors de la sous-trame herbacée à Baillet-en-France, SRCE, 2016

- des lisières des boisements de plus de 100ha avec des lisières urbaines des boisements de plus de 100 hectares, qui correspondent à des zones de contact entre les boisements et des zones bâties. Celles-ci s'étendent sur 1.6km. Ces lisières sont susceptibles d'être longées avec plus ou moins de difficultés par la faune mais sont difficilement traversées par les espèces à dispersion terrestre qui ne pénètrent pas ou peu en zone urbaine du fait de milieux défavorables et des clôtures. Le taux de lisière urbanisée d'un massif est un indicateur important de son degré d'isolement, voire de son enclavement en zone urbaine dense. On retrouve également des **lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares**, qui correspondent à des zones de contact entre les boisements et des cultures ou des prairies. Celles-ci s'étendent sur 6.7km. Elles forment des corridors potentiellement fonctionnels susceptibles d'être traversés ou longés par la faune ;



Lisières des boisements de plus de 100ha à Baillet-en-France, SRCE, 2016

Le PLU devra préserver ces continuités mais aussi contribuer à les renforcer ou les restaurer.

3.3 LES BASES DE DONNEES BIODIVERSITE

3.3.1 LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHIS-SANTES (EEE)

La Convention sur la diversité biologique définit une Espèce Exotique Envahissante (EEE) (invasive) comme étant une espèce dont « l'introduction et/ou la propagation menace la diversité biologique » (source : Inventaire National du Patrimoine Naturel, INPN). La présence de ces espèces dans la zone géographique considérée est généralement due à une intervention humaine.

5 espèces de faunes et flores ont été identifiées sur la commune :

Taxo- no- mie	Nom du taxon	Nom courant	Dernière ob- servation	Statut
p	Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleia de David	04/10/2009	Espèce évaluée, régulée
p	Helianthus tuberosus L., 1753	Helianthe tubereux	07/12/1994	Espèce évaluée
p	Impatiens glandulifera Royle, 1833	Impatiente glanduleuse	07/12/1994	Espèce évaluée, régulée
p	Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouee du Japon	01/06/2002	Espèce évaluée
p	Solidago canadensis L., 1753	Tête d'or	03/08/2020	Espèce évaluée

EEE, INPN

Taxonomie : p : Plante

Une vigilance s'impose pour éviter de propager ces EEE.

3.3.2 LES ESPECES MENACEES ET PROTEGEES

Le code de l'environnement prévoit la protection des espèces et des habitats et des arrêtés définissent l'étendue de la protection par groupe faunique et floristique.

D'après l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, 496 taxons ont été observés à Baillet-en-France dont 57 espèces protégées et 22 espèces menacées. La liste complète des espèces protégées présentes dans la commune se trouve en annexe du rapport de présentation.

Cela représente surtout des espèces d'oiseaux. Ces espèces sont inféodées aux lisières aux milieux aquatiques.

Une attention particulière doit être accordée à ces espèces, notamment en évitant de détruire leurs habitats.

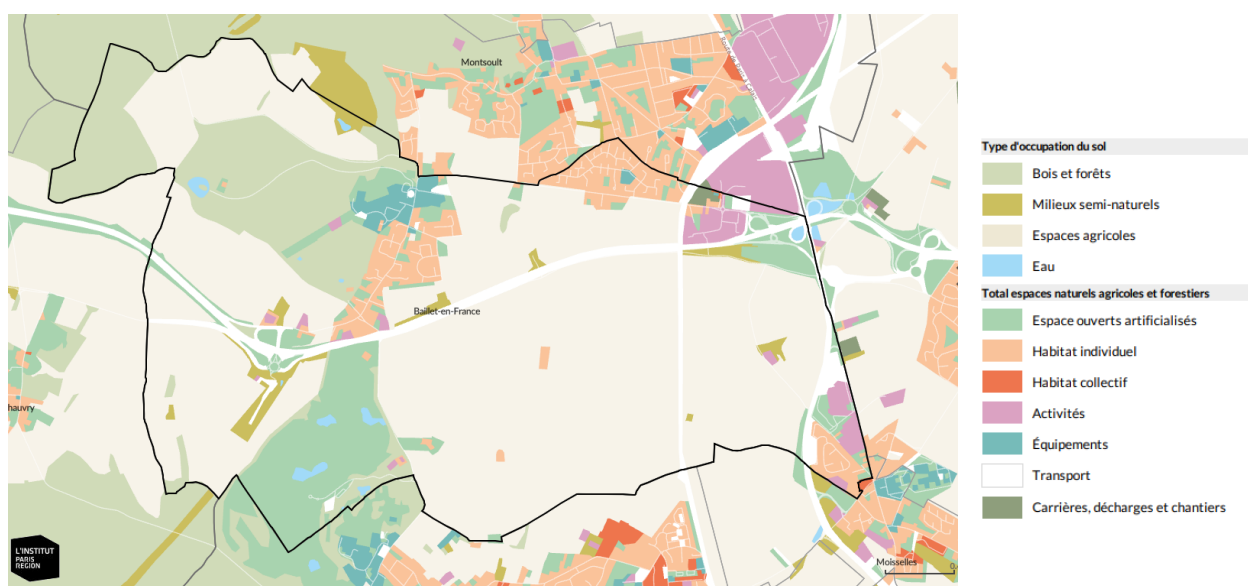


4

COMPOSITION DU TERRITOIRE

4.1 MODE D'OCCUPATION DES SOLS

La commune de Baillet-en-France présente une superficie de 803ha. Le Mode d'Occupation des Sols produit par l'Institut Paris Région permet de préciser l'occupation des sols dans les milieux urbanisés comme le souligne la carte ci-dessous :



Mode d'Occupation du Sol de Baillet-en-France, MOS Institut Paris Région, 2021

Malgré une urbanisation importante depuis les années 1960-70, le territoire conserve un caractère rural important avec notamment une qualité et une diversité de milieux et de paysages d'ailleurs reconnus pour leur intérêt paysager et écologique : espaces boisés, parcs et espaces paysagers,...

Le territoire communal est donc essentiellement rural avec des **espaces agricoles** représentant 61% du territoire. Ceux-ci sont consacrés principalement à la grande culture céréalière. Les **forêts** occupent 14% de la superficie communale. On retrouve ces espaces essentiellement à l'est du territoire. Les **espaces ouverts artificialisés** présents au sud (emprise du golf), au sein du tissu bâti et le long des grandes infrastructures de transport représentent 10% du territoire communal.

L'habitat est concentré dans le bourg, contigu à l'agglomération de Montsoult, le long de la RD 3Z. Un hameau, la Vènerie, est présent sur la partie nord de la commune, comprenant essentiellement des habitations individuelles sur sa partie ouest et des habitations mitoyennes sur sa partie est. Il est desservi par la RD 9. L'habitat est composé d'habitat individuel (5%) et collectif (0,2%).

Par ailleurs, la commune a également une **vocation économique** : deux zones d'activités y sont implantées, en limite du territoire. Celles-ci représentent 2% de l'occupation du territoire.

Cette analyse montre le caractère fortement rural et perméable de la commune.

4.2 LA CONSOMMATION D'ESPACES

L'institut Paris région réalise depuis 1982 des inventaires numériques de l'occupation des sols à partir des prises de vues de l'IGN. En 2021, il s'agissait de sa dixième mise à jour. Cela lui permet de comparer les inventaires entre eux et donc de mesurer la consommation d'espaces.

Entre 2012 et 2021, on observe une consommation d'espace naturels agricoles et forestiers de 5,39 ha sur la commune. Cela s'explique principalement par une diminution des espaces agricoles (-5,46ha depuis 2012) au profit d'augmentation de l'habitat individuel (+2ha depuis 2012) et des espaces ouverts artificialisés (+3,62ha depuis 2012).

L'évolution de l'occupation des sols est présentée dans le tableau ci-dessous :

Baillet-en-France		Surfaces en hectare:		
Type d'occupation du sol		2012	2017	2021
 Bois et forêts		111.81	111.61	111.42
 Milieux semi-naturels		13.38	13.38	13.38
 Espaces agricoles		492.29	487.15	486.83
 Eau		3.79	3.79	4.26
Total espaces naturels agricoles et forestiers		621.27	615.94	615.88
 Espace ouverts artificialisés		79.48	77.13	83.1
 Habitat individuel		41.99	43.26	43.99
 Habitat collectif		0.11	0.23	0.23
 Activités		14.03	14.22	14.22
 Équipements		8.42	8.93	8.93
 Transport		37.45	36.65	36.01
 Carrières, décharges et chantiers		0.74	7.14	1.14
Total espaces artificialisés		182.23	187.56	187.61
Total communal		803.5	803.5	803.5

■ Evolution de l'occupation du sol, Institut Paris Région, 2021

4.3 LES UNITES PAYSAGERES

Baillet-en-France est en position charnière entre deux unités paysagères (lisières urbanisées de l'Ouest de la Plaine de France, et buttes et vallons de Carnelle, L'Isle-Adam et Montmorency). Aussi, il convient de prendre des précautions nécessaires au développement harmonieux de son territoire en s'attachant aux spécificités de chaque unité la recouvrant.

Les deux tiers du territoire valdoisien sont occupés par l'agriculture et les forêts. Le plateau du Vexin français occupe à l'ouest la moitié de sa superficie, tandis qu'à l'Est de vastes forêts domaniales (l'Isle-Adam, Montmorency) dans lesquels s'inscrivant la commune, ainsi que les espaces agricoles de la Plaine de France contribuent à faire du Val d'Oise un département vert aux portes de Paris. Les paysages urbains et ruraux sont très diversifiés malgré les transformations profondes et rapides subies ces dernières années (urbanisation massive, développement de grandes infrastructures, ...).

Baillet-en-France est situé en Plaine de France. La commune s'inscrit en lisière des forêts de Montmorency et de l'Isle-Adam, véritables poumons verts du département du Val-d'Oise.

La Plaine de France

Formant un vaste territoire de 300 km² au nord de Paris, la Plaine de France est une région naturelle, constituée d'une plaine limoneuse consacrée à la grande culture de céréales et de betteraves sucrières.

La Plaine de France n'est pas uniformément plate, sa géographie est composée de nombreux cours d'eau, créant ainsi une multitude de vallons.

Elle s'ouvre largement sur l'Europe, dont elle constitue un des pôles majeurs de transit et d'activité. Elle est dotée de nombreux équipements d'infrastructures d'envergure nationale et internationale (2 aéroport, A1, A86, A104, réseau ferré important, parcs d'activités, grands équipements sportifs et cultures,...).

La forêt de Montmorency

Massif forestier de 2 200 hectares, la forêt de Montmorency est située sur un ensemble de trois collines, atteignant 195 mètres d'altitude et dominant Paris.

Plusieurs ruisseaux s'en échappent pour alimenter notamment le lac d'Enghien et l'Oise.

Cernée par l'urbanisation de l'agglomération parisienne, elle ne possède que 4 km de lisière naturelle sur sa limite septentrionale en contact avec l'espace rural.

La forêt est sillonnée de plusieurs sentiers thématiques (sentier des lisières, chemin du philosophe, parcours accessible aux personnes à mobilité réduite,...).

Très fréquentée, elle est riche d'éléments patrimoniaux comme le château de la Chasse.

La forêt est composée à 70% de châtaigniers.

La forêt de L'Isle-Adam

Massif forestier de plus de 1 500 hectares, la forêt de L'Isle-Adam constitue avec les massifs de Montmorency et de Carnelle l'un des trois principaux massifs forestiers domaniaux du Val-d'Oise.

La forêt est située sur une butte, constituée de quatre plateaux inclinés de la plaine de France au sud-est à la vallée de l'Oise au nord-ouest. Elle connaît des altitudes comprises entre 25 et 195 mètres. On y trouve quelques mares et un étang.

Elle fut longtemps exploitée pour son gypse et sa pierre calcaire. Si l'activité a cessé depuis longtemps, il reste néanmoins quelques traces. Certaines carrières ont d'ailleurs été transformées en champignonnières.

Des liaisons existent entre la forêt de Montmorency et celle de l'Isle-Adam.

Les boisements des forêts offrent des qualités paysagères et naturelles essentielles et confèrent ainsi à la commune une identité propre. Il s'agit en effet de réservoirs de biodiversité.

Baillet-en-France dispose d'un paysage varié, qui s'inscrit dans une diversité de paysages : une majorité d'espace agricole (principalement destinés à la grande culture céréalière), des espaces naturels, boisés, humides, deux zones urbaines, des zones d'activités,...

Cette diversité paysagère constitue un équilibre à maintenir pour le territoire. La qualité de ce paysage tient effectivement à la préservation des éléments qui le composent.



5

CLIMAT, AIR, ENERGIE ET RESEAUX

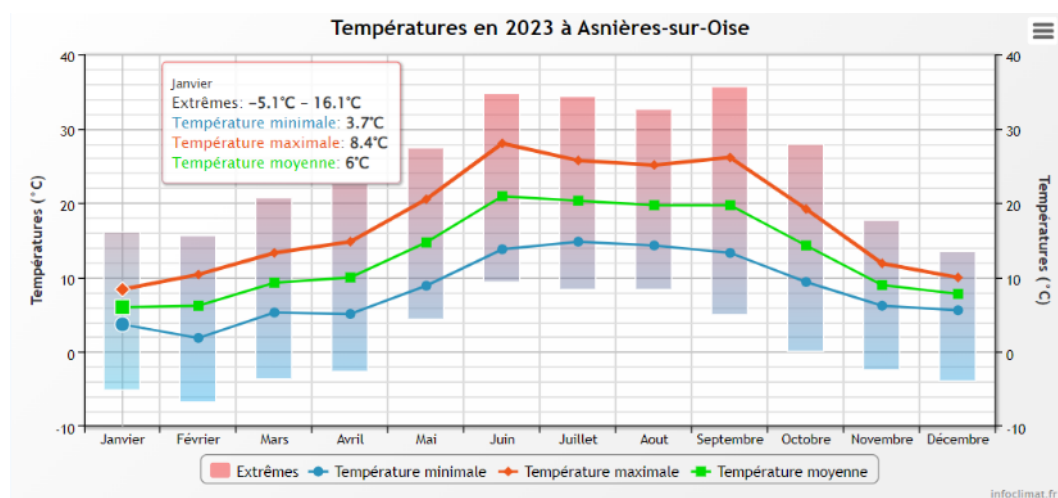
5.1 LE CLIMAT

Source : infoclimat

Le climat de Baillet-en-France est selon Météo France, un climat océanique altéré. Les écarts de température entre hiver et été augmentent avec l'éloignement de la mer. La pluviométrie y est plus faible qu'en bord de mer, sauf aux abords des reliefs.

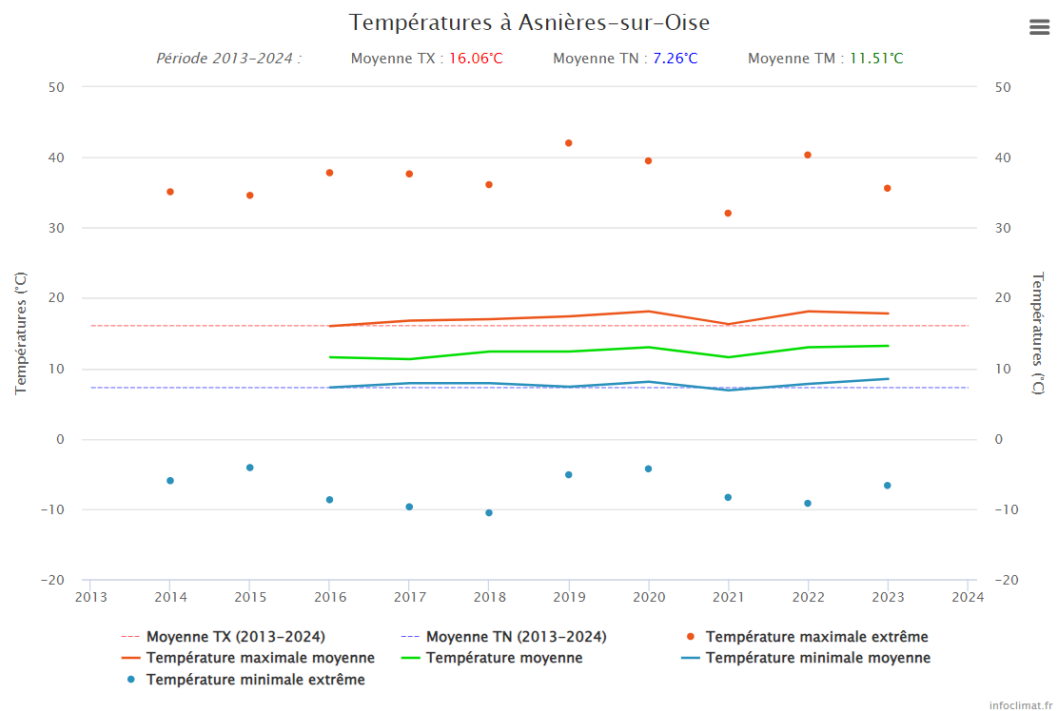
Les données locales sont fournies par la station la plus proche d'Asnières-sur-Oise, ville située à environ 9km de Baillet-en-France.

- La température moyenne annuelle est de 13.6 °C.
- La température moyenne minimale est de 7.4 °C, la plus basse étant en février.
- La température moyenne maximale est de 15.8°C, la plus élevée étant en juillet.



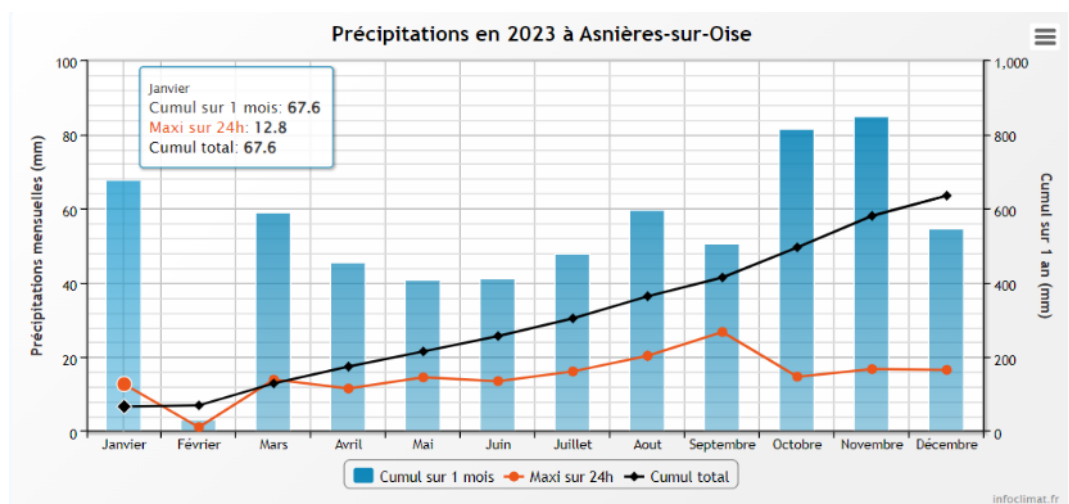
Données climatiques température 2023 - Station d'Asnières-sur-Oise, infoclimat.fr

La commune semble être, ces dernières années, plus sensible au réchauffement climatique, les températures n'ont cessé d'augmenter en été comme en hiver.



Données climatiques température 2015-2022 - Station d'Asnières-sur-Oise, infoclimat.fr

Avec un cumul moyen à l'année de 562.6 mm, les précipitations sur la commune de Baillet-en-France se situent dans la moyenne annuelle basse sur le territoire national (précipitations allant de 500 mm à 2000 mm suivant les régions) (source : Eau-france).



Données précipitations 2022 - Station d'Asnières-sur-Oise, infoclimat.fr

Globalement, la commune ne présente pas d'enjeu particulier en lien avec le climat.

5.2 QUALITE DE L'AIR

Suite à la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996, la surveillance de la qualité de l'air en France a été confiée à des associations indépendantes (AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air). La surveillance de l'air sur le territoire est assurée par Airparif dont les missions sont les suivantes :

- Surveiller l'air respiré par les Franciliens ;
- Comprendre la pollution atmosphérique et ses impacts
- Accompagner les Franciliens et les partenaires d'Airparif

Airparif met à disposition des bilans annuels de pollution au NO₂, PM₁₀ et PM_{2.5} permettant ainsi de connaître la moyenne annuelle de chaque polluant sur un territoire donné. Cela permet de comparer les données aux valeurs réglementaires mais également aux objectifs fixés par la région.

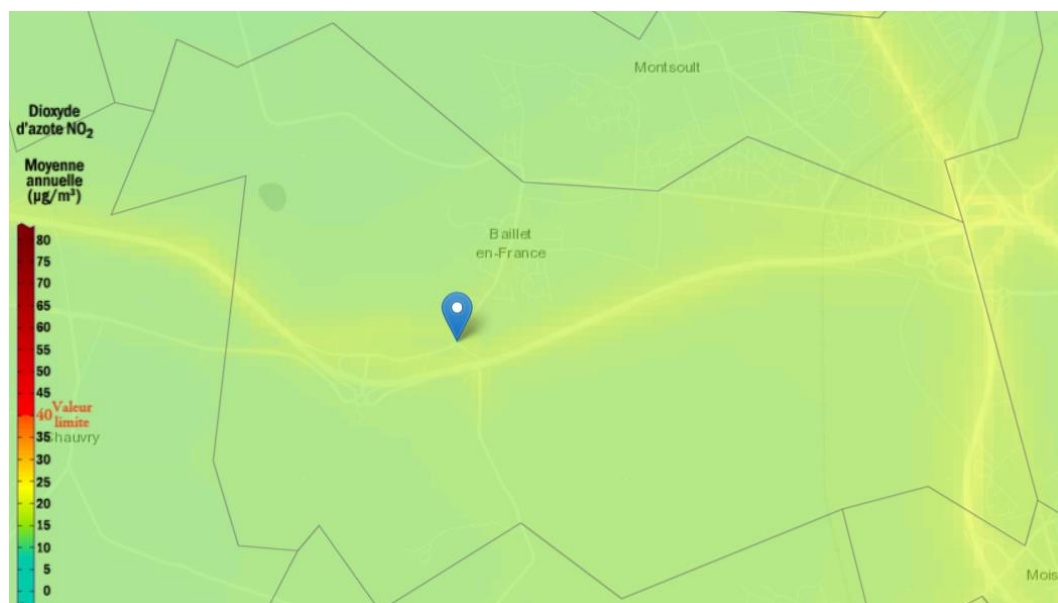
La station de mesure la plus proche de Baillet-en-France est située à Saint-Martin du Tertre, à environ 5km de la commune.

5.2.1 NO₂

Source : ecologie.gouv.fr

« Les oxydes d'azote (NO_x) regroupent le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ils sont émis lors de la combustion (chauffage, production d'électricité, moteurs thermiques des véhicules...). La chimie de l'azote (fabrication de nitrate d'ammonium...) ou l'utilisation de produits nitrés dans les procédés industriels (verrerie...) sont également des émetteurs. Enfin, l'utilisation des engrais azotés entraîne des rejets de NO_x. Les émissions d'origine humaine peuvent localement devenir très largement prépondérantes. [...] »

Une fois dans l'air, le monoxyde d'azote (NO) devient du dioxyde d'azote (NO₂), gaz irritant pour les bronches et favorisant les crises d'asthmes et les infections pulmonaires. Les personnes asthmatiques et les jeunes enfants sont plus sensibles à ce polluant. »



Concentration moyenne annuelle de NO₂ à Baillet-en-France en 2022, AIRPARIF

Les concentrations moyennes annuelles de NO₂ sont estimées à 15µg/m³ pour la commune. Les données mettent en avant la pollution émise par les axes routiers. Elles restent en deçà des valeurs limites.

5.2.2 PM

Source : ecologie.gouv.fr

« On distingue :

Les particules primaires, directement émises dans l'atmosphère. Elles sont majoritairement issues de toutes les combustions incomplètes liées aux activités industrielles ou domestiques, ainsi qu'aux transports. Elles sont aussi émises par l'agriculture (épandage, travail du sol, etc.). Elles peuvent également être d'origine naturelle (érosion des sols, pollens, feux de biomasse, etc.).

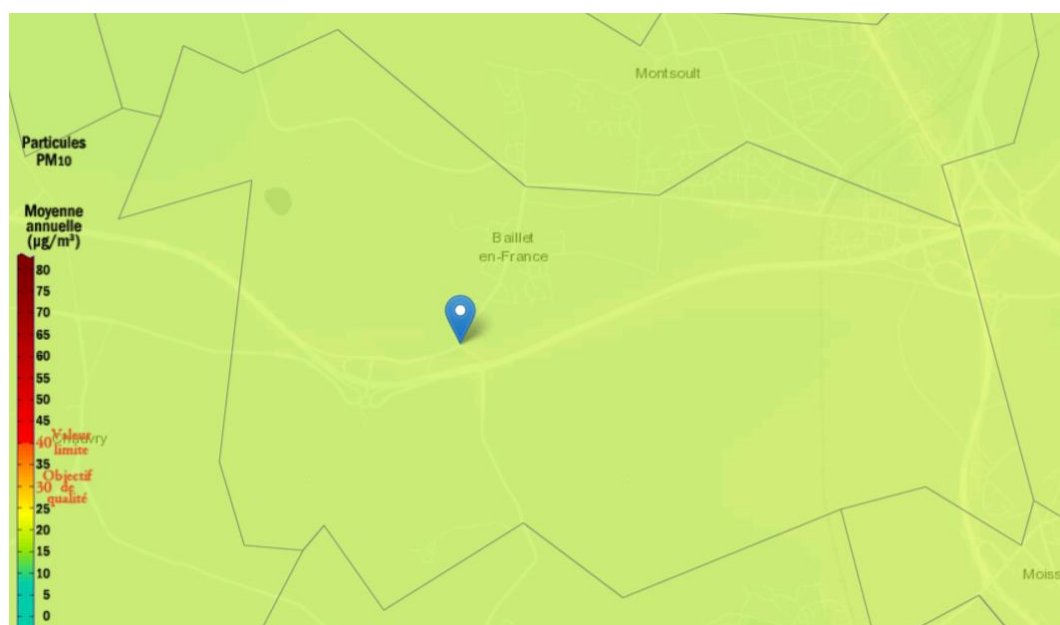
Les particules secondaires, formées dans l'atmosphère suite à des réactions physico-chimiques pouvant impliquer le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x) ou les composés organiques volatils (COV), voire des particules primaires.

Les particules sont classées en fonction de leur taille :

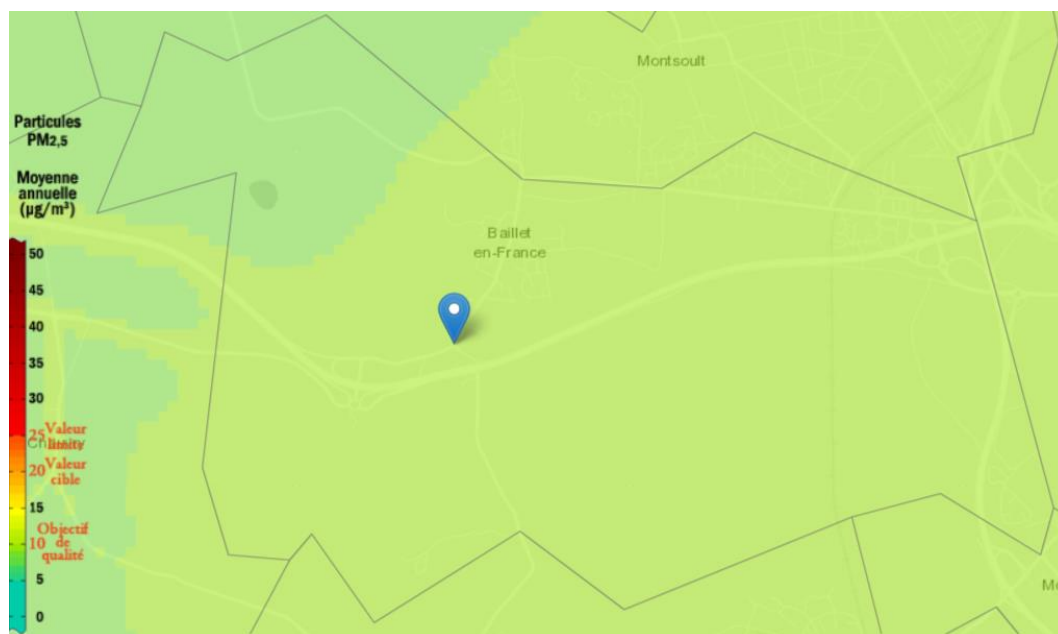
PM₁₀ : particules de diamètre inférieur à 10 micromètres. Elles sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures ;

PM2.5 : particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres. Elles pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires et peuvent passer dans la circulation sanguine.

Les particules sont particulièrement nocives pour la santé. Elles provoquent des irritations et des problèmes respiratoires chez les personnes sensibles et sont associées à une augmentation de la mortalité (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...). Par ailleurs, elles sont responsables des salissures présentes sur les bâtiments et monuments. »



Concentration moyenne annuelle de PM10 à Baillet-en-France en 2022, AIRPARIF



Concentration moyenne annuelle de PM2,5 à Baillet-en-France en 2022, AIRPARIF

Sur la commune de Baillet-en-France, les concentrations moyennes annuelles de PM10 s'élèvent à 17 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et à 9 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les PM2,5. Elles sont en deçà des valeurs limites.

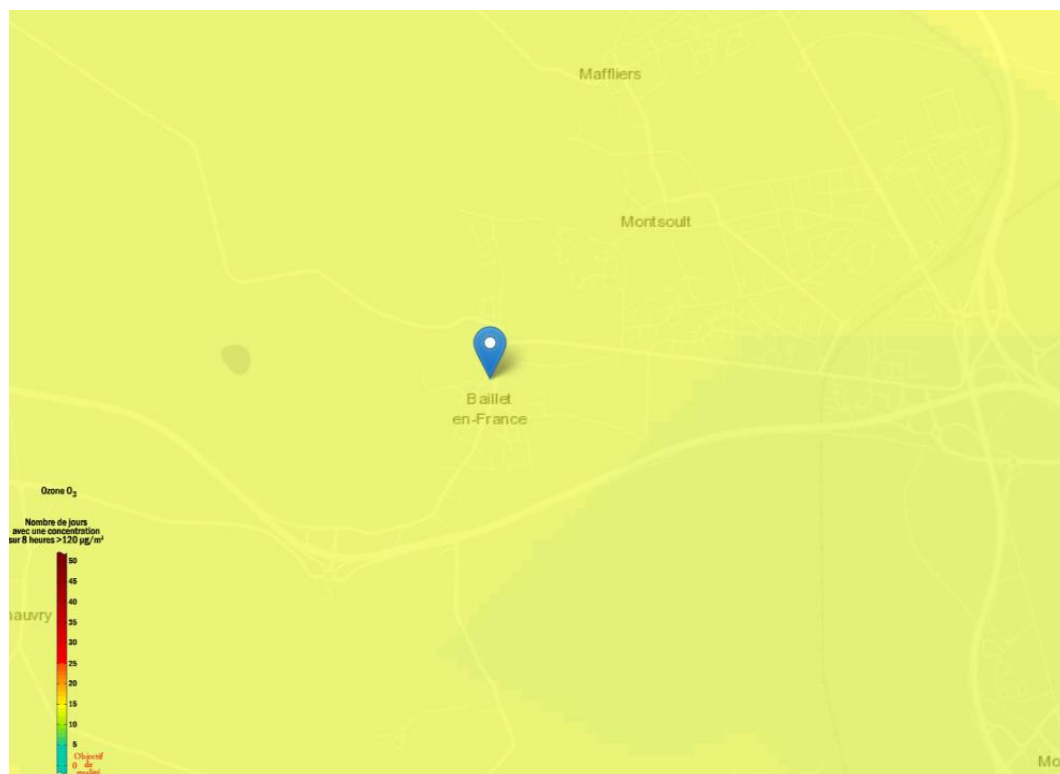
5.2.3 03

Source : ecologie.gouv.fr

« L'ozone (O_3) est un gaz indispensable à la vie terrestre. Naturellement présent dans l'atmosphère, il forme une couche dans la stratosphère (de 12 à 50 km au-dessus du sol), qui protège des rayons ultraviolets (plus de 97 % des rayons ultraviolets sont interceptés par cette couche). Dans les basses couches de l'atmosphère (troposphère, de 0 à 12 km au-dessus du sol), l'ozone est en revanche un polluant atmosphérique nocif pour la santé humaine, les animaux et les végétaux, à cause de son caractère oxydant.

L'ozone est un polluant secondaire, résultant de transformations photochimiques complexes entre certains polluants comme les oxydes d'azote (NO_x), le monoxyde de carbone et les composés organiques volatils (COV). Il est irritant pour l'appareil respiratoire et les yeux et s'associe à l'augmentation du taux de mortalité durant les épisodes de pollution. Il affecte les végétaux et réduit le rendement des cultures par une perturbation de la photosynthèse. Il contribue à l'effet de serre et à l'oxydation de certains matériaux comme les textiles ou le caoutchouc.

Les épisodes de pollution à l'ozone surviennent principalement durant l'été, lors de situations anticycloniques calmes, ensoleillées et chaudes, avec peu ou pas de vent. Les périodes de canicule sont donc propices à l'apparition de tels épisodes. »



Nombre de jours supérieurs à 120µg/m³ pour 8h à Baillet-en-France en 2022, AIRPARIF

En 2022, 14 jours ont connu un taux d'O₃ supérieur à 120 µg/m³ pendant 8h dans la commune de Baillet-en-France. Selon les normes de l'OMS, les valeurs moyennes annuelles recommandées de dioxyde d'azote (NO₂), sont de 105µg/m³.

La qualité de l'air à Baillet semble se placer généralement en deçà des valeurs limites ciblées par l'OMS et l'AASQA.

La commune de Baillet-en-France est concernée par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France. Au travers de cette démarche réglementaire, la collectivité se fixe des objectifs stratégiques pour :

- Réduire la consommation énergétique du territoire,
- Réduire les émissions de Gaz à effet de serre du territoire,
- Réduire la pollution atmosphérique du territoire,
- S'adapter au changement climatique.

Le PCAET est établi, pour 6 ans, sur la période 2020-2025.

Les objectifs chiffrés du PCAET concernant les pollutions atmosphériques sont les suivants :

Emissions de Polluants atmosphériques (baisse/2015)						
Emissions de Nox (baisse/2015)	-14%	-14%	-22%	-26%	-35%	-65%
Emissions de PM 2.5 (baisse/2015)	-16%	-16%	-24%	-29%	-38%	-69%
Emissions de PM 10 (baisse/2015)	-11%	-11%	-17%	-21%	-28%	-55%
Emissions de NH3 (baisse/2015)	-12%	-12%	-18%	-22%	-30%	-58%
Emissions de SO2 (baisse/2015)	-7%	-7%	-11%	-14%	-19%	-39%
Emissions de COVNM (baisse/2015)	-33%	-33%	-47%	-55%	-67%	-93%

Objectifs stratégiques concernant les polluants atmosphériques, PCAET CC Carnelle Pays de France

5.3 ENERGIE

5.3.1 BILAN ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Chiffres clés	Consommation (MWh)	%
Résidentiel	17610	22,97%
Tertiaire	9120	11,90%
Industrie	3530	4,60%
Agriculture	890	1,16%
Transport routier	45520	59,37%
Totales	76670	100,00%

Consommation énergétique par secteur d'activité à Baillet-en-France en 2019, non corrigée des variations climatiques, ENERGIF-V5

Les secteurs d'activités consommant le plus d'énergie pour la ville de Baillet-en-France sont le transport routier avec 59% de l'énergie de la commune, le résidentiel avec 22% et le secteur tertiaire avec 18% de l'énergie de la commune.

Chiffres clés	Consommation (MWh)	%
Charbon et produits pétroliers	47450	62%
Gaz naturel	14410	19%
Electricité	13370	17%
Bois	1440	2%
Totales	76670	100%

Consommation énergétique par type d'énergie à Baillet-en-France en 2019, non corrigée des variations climatiques, ENERGIF-V5

L'énergie la plus utilisée à Baillet-en-France est le charbon et les produits pétroliers puisqu'il constitue presque deux tiers de l'énergie consommée sur la commune. C'est le gaz naturel (19%) et l'électricité (17%) qui sont ensuite les plus consommés.

5.3.2 PRODUCTION D'ENERGIE

Aucune énergie renouvelable et de récupération n'est produite sur le territoire communal.

5.3.3 BILAN GAZ A EFFET DE SERRE

On distingue trois catégories d'émissions :

- **Émissions directes de GES (ou scope 1)** : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- **Émissions à énergie indirectes (ou scope 2)** : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- **Autres émissions indirectes (ou scope 3)** : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

	Commune	Interco.	Département	MGP	Île-de-France
Emissions de GES (Scopes 1et2) - périmètre SRCAE (ktCO2eq.)	17	107	3 894	16 936	37 921
Emissions de GES (Scopes 1et2) par Pop+Emploi (tCO2eq./personne)	7,2	2,8	2,3	1,1	1,7
Emissions de GES (Scope 1) (ktCO2eq.)	16	94	3 520	14 345	33 964
Emissions de GES (Scope 1) par Pop+Emploi (tCO2eq./personne)	6,8	2,4	2,1	1	1,5
Emissions de GES (Scope 1) Production d'énergie (ktCO2eq.)	0,1	0,6	135	1 529	2 808
Emissions de GES (Scope 1et2) Résidentiel (ktCO2eq.)	2,6	35	1 120	6 409	11 434
Emissions de GES (Scope 1et2) Tertiaire (ktCO2eq.)	1	9,5	498	4 154	6 619
Emissions de GES (Scope 1et2) Industrie (ktCO2eq.)	0,5	2,2	213	822	3 551
Emissions de GES (Scope 1et2) Déchets (ktCO2eq.)	0	Nd	304	1 043	2 043
Emissions de GES (Scope 1et2) Transports routiers (ktCO2eq.)	13	52	3 894	3 895	11 773

Emissions de GES (Scope 1et2) Autres transports (ktCO2eq.)	0	0,2	210	443	1 434
Emissions de GES (Scope 1et2) Agriculture (ktCO2eq.)	0,4	7,2	97	12	757

CO2, CH4, N2O et Gaz fluorés (ktCO2eq.), ENERGIF-V4

Ces tableaux sur la consommation d'énergie et la sources d'émissions de GES de la commune permettent de mettre en évidence les secteurs sur lesquels la commune peut agir afin de réduire ses émissions de GES.

5.4 LES RESEAUX

5.4.1 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le territoire de Baillet-en-France se situe sur le bassin versant du Croult (et du Petit Rosne).

L'alimentation en eau potable est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) pour la région de Monsoult. Le syndicat alimente un territoire comprenant 18 communes dont Baillet-en-France.

5.4.2 LES RESEAUX DE GAZ ET D'ELECTRICITE

Le Syndicat Départemental d'Energie du Val-d'Oise (SDEVO) est l'autorité organisatrice de la distribution d'énergie sur le territoire. Il organise la distribution d'énergies (électricité et gaz), en relation avec les concessionnaires (ENEDIS, la SICAE du Sausseron, et GRDF) pour le compte de ses communes adhérentes.

5.4.3 LES DECHETS

La collecte est assurée par le syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la région de l'Isle-Adam (Syndicat Tri-Or).

Types de déchets	Jour de collecte
Déchets non-recyclables (sacs poubelles)	Mardi et vendredi
Papiers, cartons, plastiques et emballages recyclables	Mardi
Bouteillers, bocaux et pots en verre	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois
Encombrants	3 ^{ème} vendredi du mois

Des points d'apports volontaires (containers) sont à la disposition des habitants, place Henri Boiscommun pour la collecte des verres, papiers, journaux et vêtements.

La déchetterie la plus proche est située à Viarmes, à une dizaine de km au nord de Baillet-en-France.



6

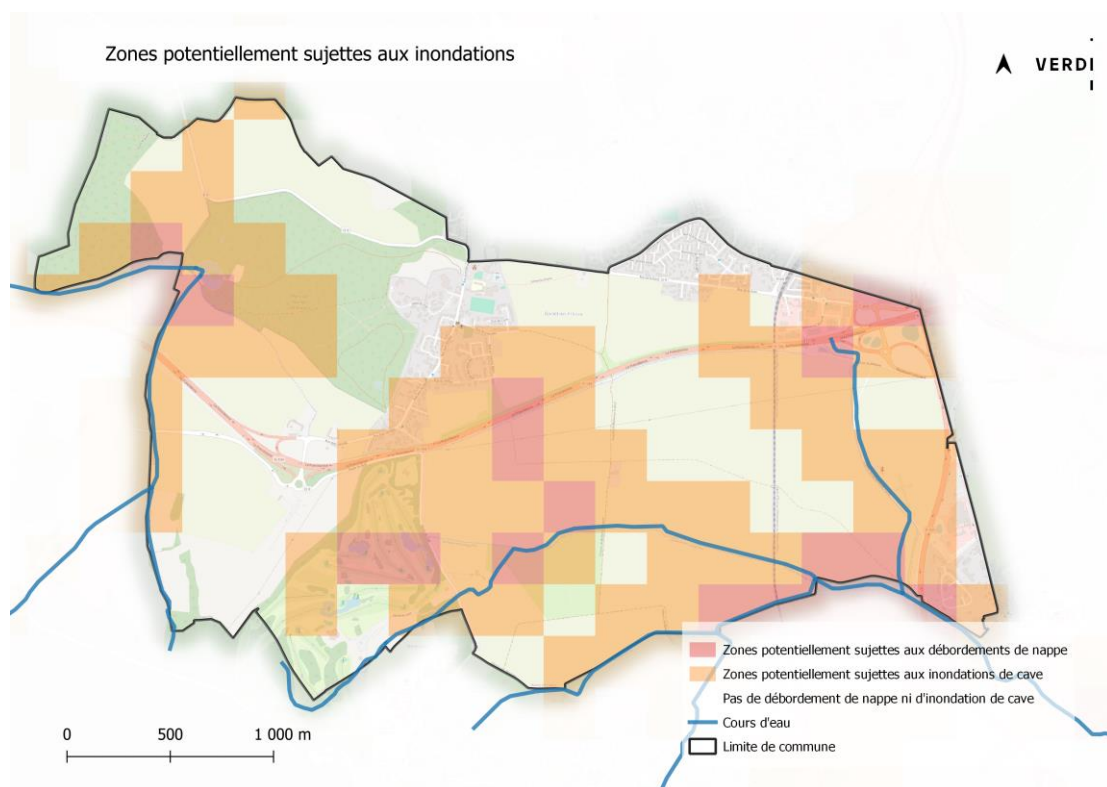
LES RISQUES ET NUISANCES

6.1 LES RISQUES NATURELS

La commune est concernée par 5 risques naturels principaux : le risque d'inondation, de séisme, de mouvements de terrain, de retrait gonflement des argiles et de radon.

6.1.1 INONDATION

La commune est concernée par un risque d'inondation par remontée de nappes.



Carte des risques d'inondations, Verdi, 2024

Sur la commune des zones potentielles d'inondation par remontée de nappe sont identifiées sur les abords des infrastructures de transports. Néanmoins, la fiabilité de cette identification est faible (source : Géorisques). Des zones potentielles d'inondation par remontée de nappes sont également identifiées sur la commune. Cette identification est d'une fiabilité moyenne (source : Géorisques). Il est à noter que ces zones d'inondations sont situées en dehors de l'enveloppe urbaine de la commune.

La commune fait l'objet d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations : le PAPI de la Vallée de l'Oise. Lancé auprès des collectivités locales par la Direction de l'eau le 1er octobre 2002, ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

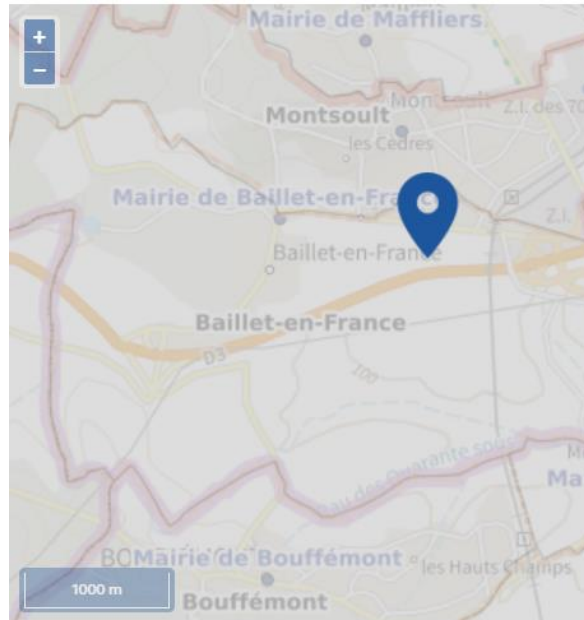
L'Etat recense et décide de l'attribution de l'état des CATNAT depuis 1982. Une CATNAT est une catastrophe naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et/ou coulées de boue	25/05/1992	26/05/1992	21/08/1992	23/08/1992
Inondations et/ou coulées de boue	31/05/1992	01/06/1992	21/08/1992	23/08/1992
Inondations et/ou coulées de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

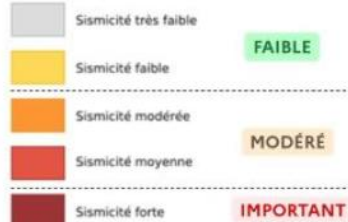
Aucun plan de prévention de risque relatif aux inondations n'a été pris sur la commune.

6.1.2 SEISME

Un risque de séisme est identifié sur la commune :



Légende :



Risque de séisme à Baillet-en-France, Géorisques

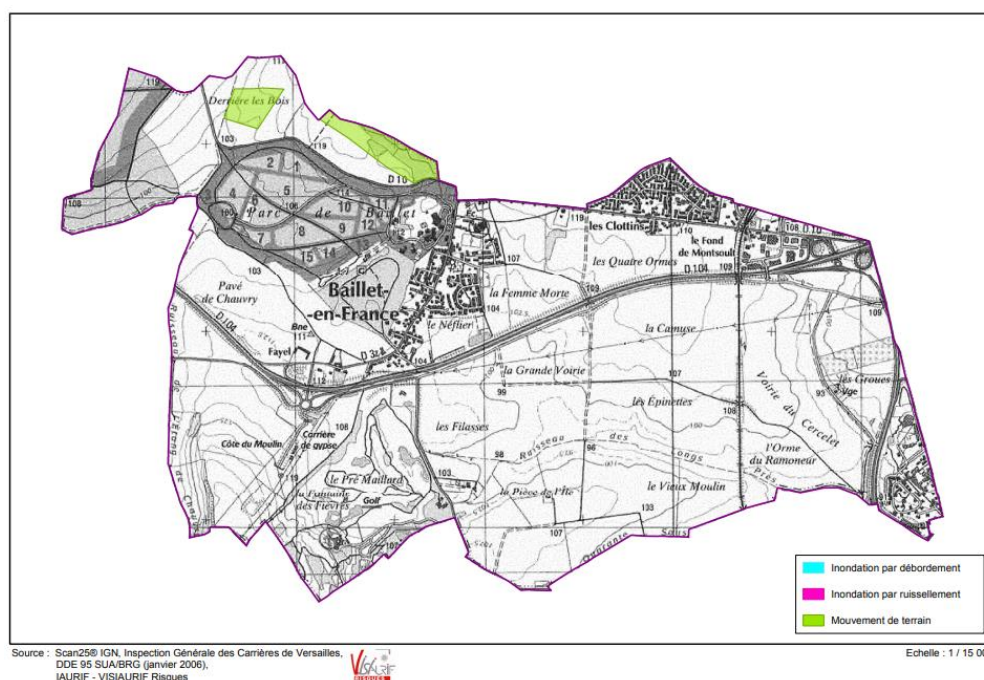
Cependant, celui-ci est identifié comme très faible sur l'ensemble de territoire communal.

6.1.3 MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un risque de mouvement de terrain est identifié au nord-ouest de la commune.

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles. (Source : Géorisques)

Ce risque fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain (PPRMT) :



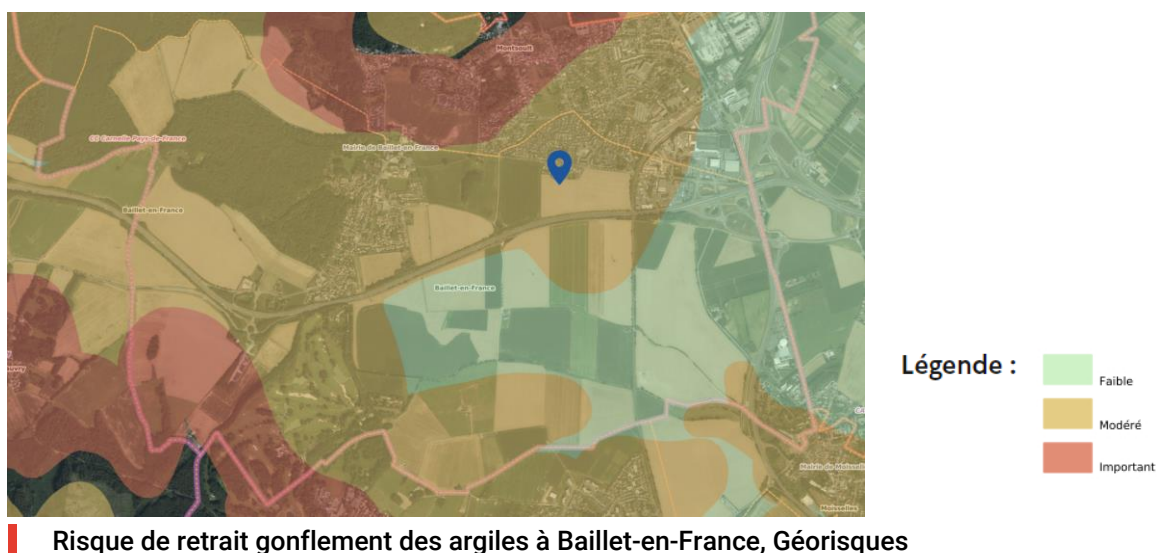
Plan de prévention des risques naturels pour la commune de Baillet en France, PPRN Val d'Oise

Une CATNAT est recensée :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

6.1.4 RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

Le retrait gonflement des argiles est un phénomène lié à des modifications physiques brusques du degré d'humidité présent dans les argiles. Les volumes changent, pouvant alors créer des mouvements de terrain. Ces mouvements peuvent endommager les bâtiments (fissuration) et les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. Il est à préciser que le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, tend à accroître ce risque.



Le risque est considéré comme modéré puis important en allant vers les extrémités nord et sud de la commune. Les zones aujourd'hui urbanisées se situent en dehors des zones où l'aléa est fort. Cela ne génère pas de risque important pour les constructions présentes et futures au sein du tissu urbain existant.

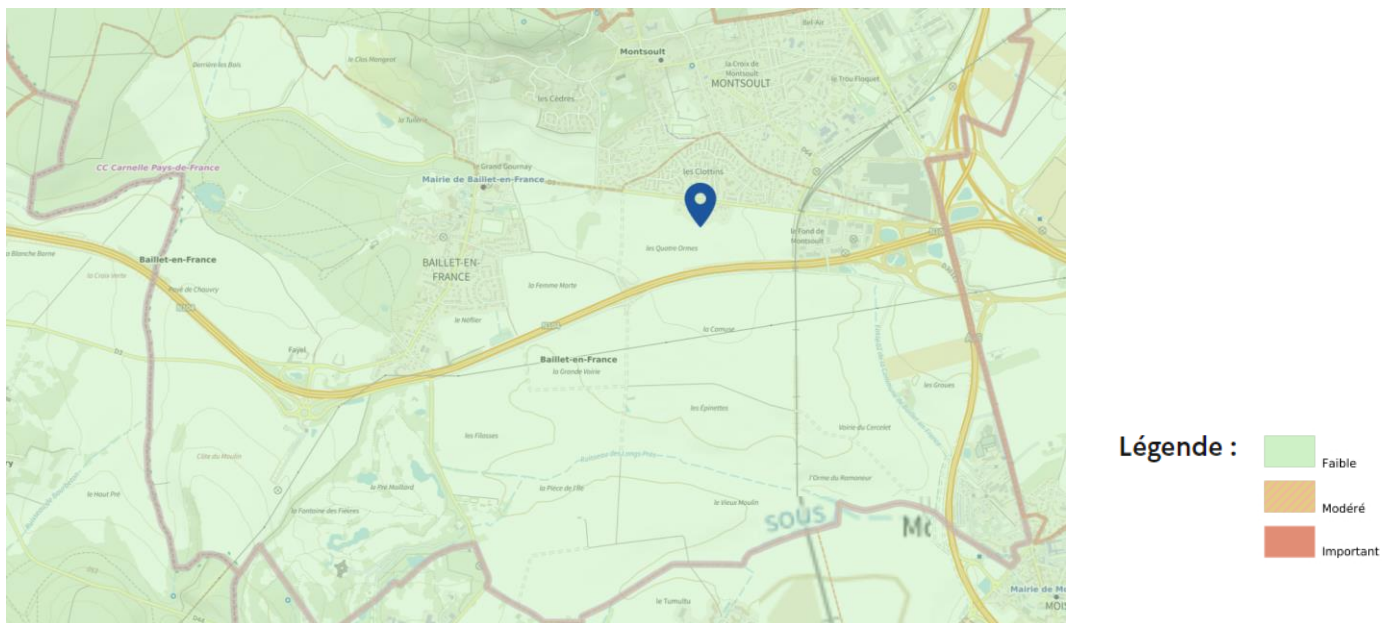
On retrouve 4 historiques de sécheresse sur la commune :

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Sécheresse	31/03/2022	25/09/2023
Sécheresse	01/04/2020	09/07/2021
Sécheresse	01/01/1991	10/03/1999
Sécheresse	01/06/1989	19/07/1991

6.1.5 LE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

Si le risque est présent sur la commune, il reste faible. Ce risque est considéré comme faible sur l'ensemble du territoire français.



Exposition au radon à Baillet-en-France, Géorisques

6.2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

6.2.1 POLLUTION DES SOLS, SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ET SITES INDUSTRIELS

Le site Géorisques recense sur la commune :

- 13 anciens sites industriels ou activités de service sur la commune (BASIAS)
- Aucun secteur d'information sur les sols de la commune (SIS)
- Aucun site pollué ou potentiellement pollué sur la commune (Ex-BASOL)

La base de données BASIAS recense les sites industriels, abandonnés ou en activités susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Elle regroupe les données des inventaires historiques régionaux (IHR). La présence d'un site dans cette base de données ne préjuge pas de la présence ou non de pollution des sols.

N° Identifiant SSP	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale
SSP3900436	TRUFFAUT	Jardinerie	Rue de Paris
SSP3898512	THEVENET Jacques, Transports	Transports	90 rue Jean Nicolas
SSP3898513	COCCINELLE, La, Société	Matériel de travaux publics	79 bis rue de Paris
SSP3900035	VILLETANEUSE, Ateliers de	Construction de mobilier métallique	2 avenue du Bosquet
SSP3900439	M.D.S. PHARMA SERVICE	Laboratoire médical	12 avenue du Bosquet
SSP3898178	LALOT Yves	Station-service	Rue Jean Nicolas
SSP3900442	DUPORT, S.A.	Garage de tondeuse à gazon	15 avenue du Bosquet
SSP3900440	BAILLET AUTO-SERVICES	Garage automobile	24 avenue du Bosquet
SSP3898317	MINIPLAST, Société	Peinture	81 bis rue de Paris
SSP3900441	M.D.S. PHARMA SERVICE	Laboratoire médical	1 avenue du Bosquet
SP3900034	HUREL ARC, S.A.	Produits Chimiques et Engrais	Ferme Les Renardières
SSP3900437	LEADERFAB	Imprimerie	7 avenue du Bosquet
SSP3900438	LENORMANT, Entreprise	Garage de poids lourd	13 avenue du Bosquet

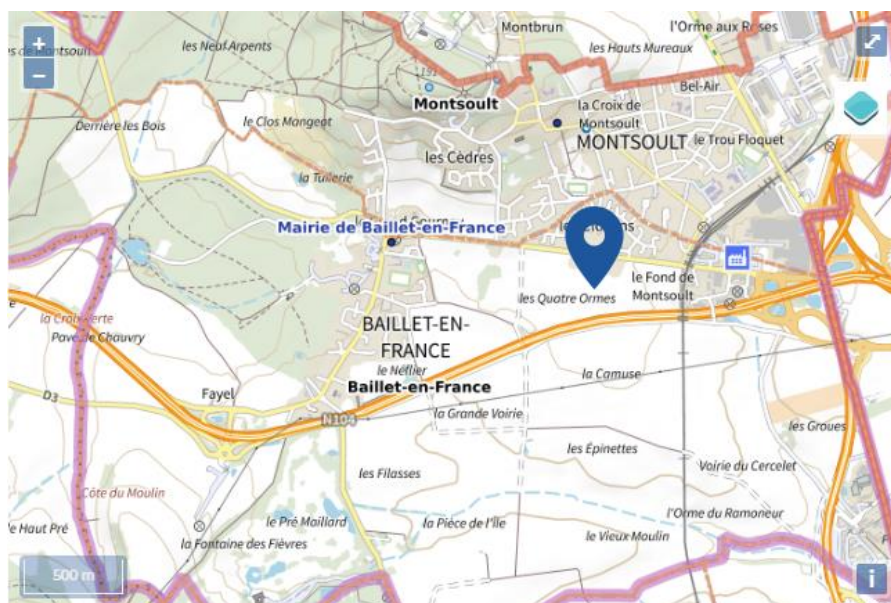
Base de données BASIAS, Géorisques

6.2.2 LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Le site Géorisques recense sur la commune 1 installation classée pour l'environnement. Les ICPE sont des exploitations industrielles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances.

Número d'inspection	Nom établissement	Adresse	Régime en vigueur	Statut SEVESO
PLACO-PLATRE	ROND POINT DU FAYEL RD 3 CARRIERE DE TAVERNY	95560 BAILLET-EN-FRANCE	Autorisation	Non SEVESO

Base de données ICPE, Géorisques



Légende :



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique



Usine Seveso seuil haut



Usine Seveso seuil bas

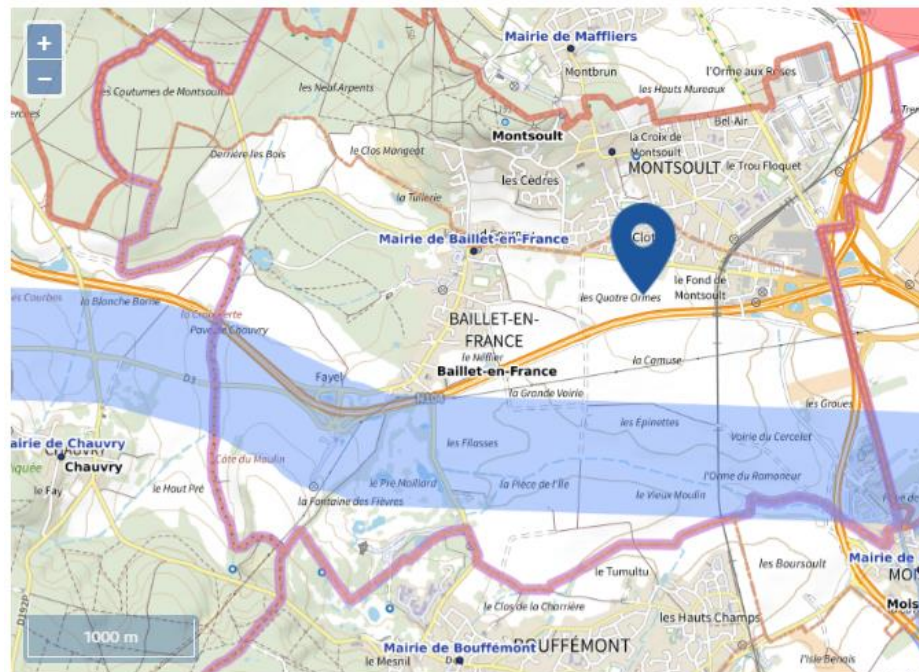


Usine non Seveso

ICPE à Baillet-en-France, Géorisques

6.2.3 LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Une canalisation de transport de matières dangereuses contenant du gaz naturel traverse le sud de la commune.

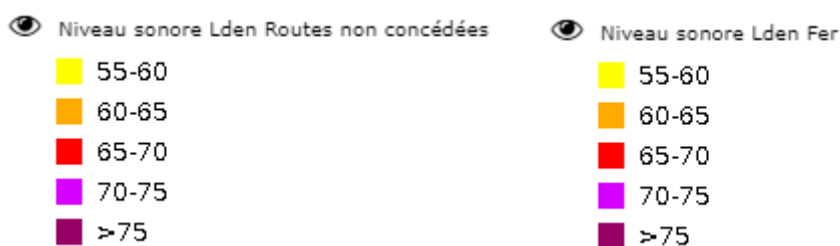
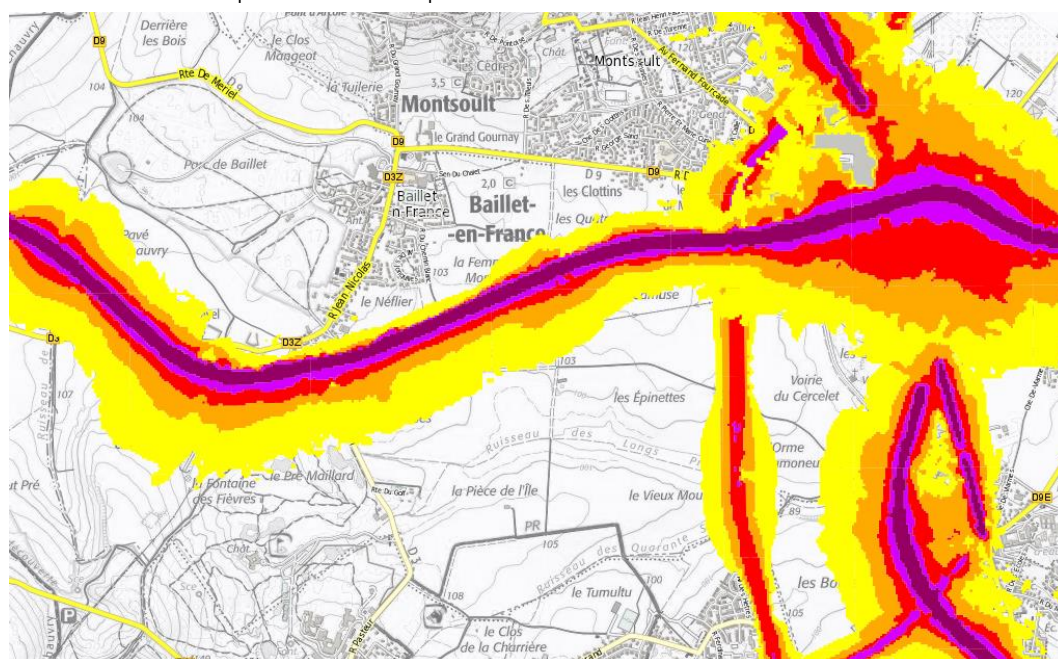


Transport de matières dangereuses à Baillet-en-France, Géorisques

6.3 LES NUISANCES SONORES

La carte du bruit liés aux grandes infrastructures de transports terrestres est fournie par la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise. Elle permet d'observer les nuisances induites par les voies routières et ferroviaires sur le territoire.

La carte ci-dessous reprend les données de la carte des bruits des grandes infrastructures de transport terrestres pour la commune de Baillet-en-France.

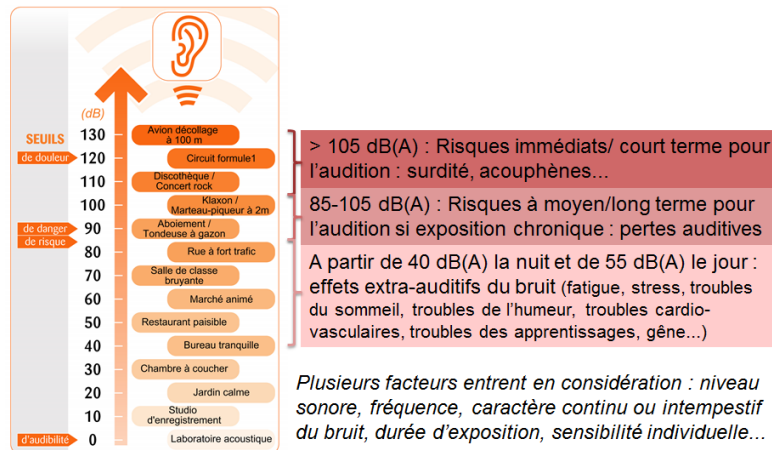


Nuisances sonores sur la commune de Baillet-en-France, DDT 95

Les principales nuisances sonores sur la commune sont situées aux abords des grandes infrastructures de transport que sont les routes, notamment la nationale 104 traversant la commune et l'autoroute A16 en bordure est. Des nuisances moins importantes sont causées par le passage du transilien (ligne H).

Les voies routières produisent des nuisances pouvant être supérieure à 75 dB(A) alors que les voies ferroviaires produisent des nuisances inférieures à 70 dB(A).

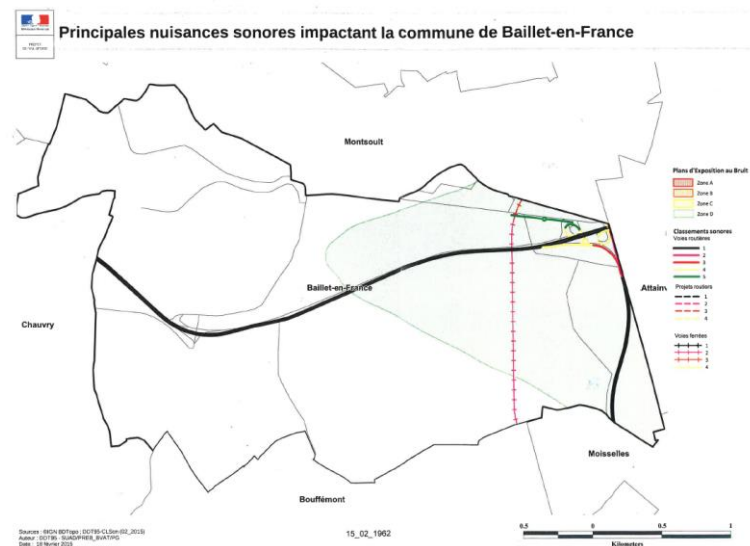
Pour rappel l'OMS indique qu'à partir de 45-50 dB(A) des effets extra-auditifs peuvent se manifester. A partir de 80 dB(A) on atteint le seuil de risque pour l'audition.



Seuil de bruits, Bruitparif

Cela signifie que les zones limitrophes des emprises routières et ferroviaires sont susceptibles de contenir des bâtiments dont les façades sont exposées à un niveau sonore moyen d'au moins 70 dB(A).

Ces nuisances sont prises en compte et indiquées au sein du PLU actuel :



Plan des zones de bruit, PLU de Baillet-en-France

Il est à noter que peu de bâtiments sont situés à proximité des emprises d'infrastructures de transports. Seules les habitations situées à l'extrémité sud de l'enveloppe urbaine semblent être exposées à ces nuisances.

Synthèse des enjeux

Baillet-en-France est une commune située à environ 20 kilomètres au nord de Paris. Elle s'inscrit dans un contexte rural. La commune présente un relief de plaine entourée au nord et au sud des buttes boisées de l'Isle-Adam et Montmorency. Le sol est composé d'alluvions modernes au droit des cours d'eau puis de gypse. Le reste de la commune est principalement composé de limon des plateaux.

La commune est traversée par six cours d'eau situés à l'ouest, au sud et à l'est de la commune. Les abords des six cours d'eau sont classés comme ayant des zones humides probables aux abords de leurs rives. Il est à noter que les zones humides probables sont majoritairement situées en dehors de l'enveloppe urbaine de Baillet-en-France.

La commune n'est pas située sur un site Natura 2000. La commune comprend le site inscrit de l'ensemble du massif des trois forêts de Carnelle, L'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords ainsi que le site classé de la Vallée de Chauvry. On retrouve également deux ZNIEFF de type II sur la commune : la forêt de l'Isle-Adam et la forêt de Montmorency. Des réservoirs de biodiversité et un corridor de la sous-trame arboré sont identifiés en limite ouest de la commune. Un corridor de la sous-trame herbacée traverse la commune sur sa partie sud. Les lisières agricoles et urbanisées des boisements qui jouxtent le bourg urbain sont également identifiées sur la partie ouest de la commune. Cinq espèces de flores envahissantes ont été identifiées sur la commune. 57 types d'espèces sont identifiées comme étant à protéger et 22 sont menacées.

Le territoire est principalement composé d'espaces agricoles, ceux-ci composent 61% du territoire alors que les espaces urbains (habitats et activités) composent 7,2% du territoire.

La qualité de l'air y est relativement bonne même si les importants flux de transports en commun et routiers tendent, sur leur emprise, à réduire cette qualité. Les secteurs les plus consommateurs d'énergie et GES sont le secteur routier (59% de l'énergie et 13kt équivalent CO₂) et résidentiel (22% et 2,6ktCO₂eq). L'énergie la plus utilisée est le charbon et les produits pétroliers (62%).

La commune est concernée par 5 risques naturels principaux : le risque d'inondation (moyen par inondation de cave et faible par remontée de nappe), de séisme (risque très faible), de mouvements de terrain au nord-ouest de la commune, de retrait gonflement des argiles (risque important aux extrémités nord-sud et moyen sur les zones urbaines) et de radon (risque faible).

Les risques technologiques sur la commune sont liés à la pollution des sols potentielle par la présence de 13 anciens sites industriels ou activité de services sur la commune, une ICPE et une canalisation de transport de gaz naturel traversant le sud de la commune.

Enfin, des nuisances sonores importantes sont causées par les grandes infrastructures de transport que sont les routes, notamment la nationale 104 traversant la commune et l'autoroute A16 en bordure est. Des nuisances moins importantes sont causées par le passage du transilien (ligne H). Les voies routières produisent des nuisances pouvant être supérieure à 75 dB(A) alors que les voies ferroviaires produisent des nuisances inférieures à 70 dB(A).

Carte de synthèse des enjeux



Forêt de l'Isle-Adam

Vallée de Chauvry

Massif des trois forêts

Forêt de Montmorency

0 500 1 000 m





VERDI